Sonia PASTORE

Mémoire de recherche

Etude comparative de l'accueil et de la gestion par la France des réfugiés syriens en 2015 et des ukrainiens en 2022

« *Aucune frontière n'est facile à franchir.*
Il faut forcément abandonner quelque chose derrière soi...
Aucune frontière ne vous laisse passer sereinement.
Elles blessent toutes. »[1]

Master 1: Analyste en relations internationales, intelligence, stratégique et diplomatique
ILERI: Institut Libre des Etudes des Relations Internationales et Sciences Sociales LYON
Directrice de mémoire: Madame Catherine WIHTOL DE WENDEN
Année 2022- 2023

Les opinions émises dans ce mémoire sont propres à son auteur et n'engagent en rien la responsabilité de l'Institut d'Etudes des Relations Internationales.

[1] Laurent Gaudé, Eldorado, edition J'ai Lu

SOMMAIRE

Problématique : **Quelles sont les raisons qui animent la France à être aussi réactive envers les flux migratoires ukrainiens de 2022 en comparaison des flux syriens de 2015?**

Lexique

Résumé du mémoire

Plan

I. 1. Le droit d'asile : une population à protéger

1.1. Les demandeurs d'asile, les réfugiés : des notions à éclaircir
1.1.2. L'histoire de la demande l'asile
1.1.3. Le cas propre des Syriens
1.1.4. Le cadre légal actuel

1.2.1. Les données chiffrées actuelles de la demande d'asile
1.2.2. L'exil : un voyage périlleux jusqu'en France

1.3.1. La procédure de la demande d'asile
1.3.2. L'enregistrement de la demande d'asile
1.3.3. L'examen de la demande d'asile par l'OFPRA
1.3.4. Le recours à la Cour Nationale du Droit d'asile

2. **La protection temporaire**

2.1. L'histoire de la protection temporaire directive de 2001
2.1.1. Une décision européenne pour les Ukrainiens
2.1.2. Mise en application de cette protection par la Préfecture
2.1.3. La crise ukrainienne et son contexte
2.1.4. La dimension politique de l'accueil des Ukrainiens

2.2 Des dispositifs exceptionnels d'accueil en réponse à des situations de crise pour les Ukrainiens
2.2.1 Un accès élargi aux droits ouverts aux Ukrainiens
2.2.2 Le droit au logement
2.2.3 Le droit d'accès à la santé
2.2.4 Le droit à l'insertion professionnelle

2.3. Une inégalité de traitement sur un motif encore non identifiable
2.3.1 Des enjeux de parcours différents mais une solidarité existante
2.3.2 Une ambition politique européenne pour contrer le président russe

II. L'intégration linguistique, professionnelle et culturelle en France

1.1. La nécessité de l'apprentissage de la langue pour l'intégration
1.1.1. Les difficultés de la barrière linguistique
1.1.2. Les enjeux de l'apprentissage de la langue
1.1.3. La mise en place de cours de langue pour les Ukrainiens

1.2. Les acteurs impliqués dans la mise en place des cours de langue
1.2.1 Les différences avec l'accueil des Syriens en 2015
1.2.2. Les initiatives prises pour l'apprentissage de la langue pour les Syriens
1.2.3. Les similitudes et les différences avec l'accueil des Ukrainiens

2. L'aide à la formation et à l'insertion professionnelle
2.1.1. L'importance de l'insertion professionnelle pour l'intégration
2.1.2. Les difficultés rencontrées par les Ukrainiens sur le marché du travail français

2.2. La mise en place du programme d'aide à la formation et l'insertion professionnelle
2.2.1. Les acteurs impliqués dans la mise en place de ce programme
2.2.2. Les moyens mis en place pour faciliter l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle des ukrainiens

2.3. Les différences avec l'accueil des syriens 2015
2.3.1. Les initiatives prises pour la formation et l'insertion professionnelle des syriens
2.3.2. Les similitudes et les différences avec l'accueil des Ukrainiens sur la formation

3. L'accueil citoyen des Ukrainiens et le programme de relocalisation de l'Union européenne pour les Syriens
3.1. Les initiatives d'accueil citoyen pour les Ukrainiens dont les Syriens n'ont pas bénéficié en 2015
3.2. Les associations et les initiatives d'accueil citoyen

3.3. La solidarité liée à cet accueil citoyen
3.3.1. Les enjeux de l'accueil citoyen
3.3.2. Les avantages de l'accueil citoyen pour l'intégration des Ukrainiens
3.3.3. Le programme de relocalisation de l'Union européenne pour les Syriens
3.3.4. Les objectifs et les mécanismes du programme de relocalisation

4. L'insertion et l'adaptation culturelle des migrants ukrainiens et syriens

4.1. L'insertion - définition
4.2 Les différents domaines d'insertion
4.2.1. Les facteurs culturels et sociaux qui influencent l'adaptation des migrants dans la société française
4.2.2 Les politiques et les programmes visant à faciliter l'insertion et l'adaptation culturelle des migrants

Hypothèses
Conclusion
Annexes

Lexique

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

CADA : Centre d'Accueil pour demandeur d'Asile

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile

CIC : Cellule Interministérielle de Crise - Ukraine

CIR : Contrat d'Intégration Républicain

CLPS : Cours de Langue pour les Primo-arrivants et les Statutaires

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CRR : Commission des Recours des Réfugiés

CSS : Complémentaire Santé Solidaire

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DGEF : Direction Générale des Étrangers en France

FLE : Français Langue Etrangère

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de la Protection des Réfugiés et Apatrides

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du Traité d'Alliance Atlantique

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

SOLIHA : Solidaire pour l'Habitat

UE : Union Européenne

UNHCR : Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies

Résumé du mémoire

L' analyse comparative de l'accueil et de la gestion par la France des réfugiés syriens en 2015 et des ukrainiens en 2022 : étude des divergences et convergences

Ce mémoire de recherche se concentre sur la comparaison de la gestion et de l'accueil des réfugiés syriens en 2015 et des déplacés ukrainiens en 2022 sur le territoire Français, en examinant attentivement les différences et les similitudes entre ces deux populations migrantes. Malgré des conflits distincts et des circonstances légales différentes, des parallèles significatifs ont émergé. Les réfugiés syriens ont dû passer par le processus complexe de demande d'asile, tandis que les déplacés ukrainiens ont bénéficié d'une protection temporaire. Alors que les déplacés arrivés d'Ukraine ont été accueillis avec une solidarité marquée en tant que pays européen, les réfugiés syriens sont passés par le programme de relocalisation et ont dû faire face à des défis liés à leur origine géographique. Malgré ces différences, les deux groupes sont confrontés à des difficultés similaires lors de leur intégration en France, notamment en termes d'adaptation linguistique, professionnelle et culturelle. Cette étude souligne l'importance de politiques et de programmes d'intégration adaptés, basés sur une approche inclusive et respectueuse des droits de l'homme, pour faciliter l'intégration de ces populations vulnérables, forcées de fuir leur pays d'origine.

Introduction

Dans le cadre de mon master 1 en relations internationales, j'ai souhaité consacrer mon mémoire de recherche au thème de l'immigration. Pendant deux ans, j'ai travaillé auprès de demandeurs d'asile dans un Centre d'Accueil pour demandeurs d'asile. C'est à l'issue de cette expérience que j'ai décidé de reprendre mes études afin d'analyser les différents conflits géopolitiques et les raisons qui poussent une population à quitter son pays. J'ai choisi d'axer ce projet de recherche, qui me semble répondre aux préoccupations actuelles, sur une étude comparative de l'accueil et de la gestion par la France des réfugiés syriens de 2015 à celles des réfugiés ukrainiens de 2022. Ce mémoire porte sur un sujet de géopolitique, qui reflète de nombreux débats entre les gouvernements. A travers ce travail je souhaite mettre en exergue les difficultés inhérentes à la gestion des différents flux migratoires. La gestion de l'accueil de ces personnes dépend avant tout d'une volonté politique.

Selon l'Atlas des Migrants en Europe, "*Les migrations internationales sont un objet d'analyse de longue date pour les sciences sociales dans de multiples disciplines, l'immigration est l'un de ces enjeux particulièrement importants au sein de l'Union Européenne.*" [2]

Remémorons nous la crise migratoire de 2015 avec l'afflux des réfugiés de guerre, en France seuls 10 000 Syriens[3] ont réussi à déposer une demande d'asile et obtenu une protection. A contrario, le nombre d'Ukrainiens accueillis par la France depuis 2022, s'élève déjà à 100 000 personnes[4].

Cette différence des chiffres m'a interpellé à plus d'un titre et c'est la raison pour laquelle je vais tenter, dans ce travail de recherche, de comprendre quelles en sont les causes. D'après les chiffres de 2021 énoncés par le Ministère de l'Intérieur, en France, 104 381[5] premières demandes d'asile ont été formulées auprès du Guichet Unique de Demandeur d'asile.

---

[2]Atlas des migrants en Europe, 3e édition Armand Colin, Migreurop, novembre 2017

[3] D'après Perrine Mouterde dans le Monde, "La France a accueilli 10 000 Syriens depuis 2011 sur les 5 millions qui ont fui leur pays", publié le 14/03/2016: https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2016/03/15/refugies-syriens-les-chiffres-de-l-accueil-en-france-syrie5ans_4883220_3218.html

[4] Le Monde, La difficile quête d'autonomie des plus de 100 000 réfugiés ukrainiens en France https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/30/la-difficile-quete-d-autonomie-des-plus-de-100-000-refugies-ukrainiens-en-france_6156042_3224.html

[5] Les chiffres 2021, Ministère de l'Intérieur, publié le 20 janvier 2022: https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Archives/Les-chiffres-2021-publication-annuelle-parue-le-20-janvier-2022

Par ce mémoire de recherche, j'ai dû m'imprégner du long et complexe processus que constitue la demande d'asile, que les Syriens ont dû effectuer. J'ai également découvert la protection temporaire dont bénéficient les Ukraniens en France. Ce sujet, au cœur de l'actualité, m'a incité à trier beaucoup d'informations pour ne retenir que l'essentiel. Cette démarche m'a ainsi permis d'amorcer un travail de recherche et d'analyse.

Il est également important de préciser que la question de l'asile et de la protection des réfugiés demeure un sujet complexe qui dépend de nombreux facteurs tels que : la situation politique, les relations diplomatiques, les politiques migratoires et les lois en vigueur. Cependant, quelle que soit la situation, il est nécessaire, conformément aux lois nationales, de traiter chaque individu avec dignité et respect, afin que ses droits soient protégés.

Enfin, il est essentiel de souligner que les réfugiés syriens et ukrainiens, comme tous les réfugiés, ont subi des traumatismes importants avant de trouver refuge en France. Ils ont besoin de soutien, de soins pour se reconstruire et s'intégrer dans leur nouveau pays d'accueil. Il est donc crucial que les autorités françaises fournissent une assistance appropriée pour aider ces personnes à surmonter leurs traumatismes et à s'adapter à leur nouvelle vie en France. Ainsi, par ce travail de recherche j'ai souhaité analyser en profondeur ces questions et tenter de répondre du mieux possible à la problématique suivante : **Quelles sont les raisons qui animent la France à être aussi réactive envers les flux migratoires ukrainiens de 2022 par comparaison aux flux syriens de 2015 ?**

Dans un premier temps, je m'attarderai à définir les termes de la problématique citée précédemment. Puis, je vais tenter d'expliquer le contexte géopolitique de la Syrie ainsi que de l'Ukraine. Par la suite, je comparerai les différents conflits et raisons qui ont poussé ces populations à quitter leur pays pour arriver jusqu'en France.

Dans la seconde partie de mon travail, j'évoquerai l'intégration des réfugiés en m'attardant sur l'apprentissage de la langue française, sur l'insertion professionnelle ainsi que sur les enjeux de l'accueil citoyen des Français envers les Ukrainiens et les Syriens. Egalement, il sera nécessaire d'évoquer l'approche culturelle et les moyens mis en œuvre par la France pour permettre une intégration efficace de ces publics accueillis.

I. 1. Le droit d'asile : une population à protéger

Le droit d'asile est tout d'abord un droit humain fondamental reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 **: "***Face à la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de pouvoir bénéficier de l'asile dans d'autres pays." Cette protection doit être apportée aux personnes qui fuient leur pays en raison de situations mettant leur vie en danger et dans lesquelles leur intégrité physique, mentale et émotionnelle n'est plus garantie*." [6]

1.1.1. Les demandeurs d'asile, les réfugiés : des notions à éclaircir

On regroupe très souvent de manière indistincte « *les demandeurs d'asiles* », « *les réfugiés* », « *les migrants* », « *les clandestins* », « *les immigrés* », alors que ces termes renvoient à des réalités différentes. En effet, plusieurs définitions tentent de caractériser ce public de demandeurs d'asile.

Tout d'abord, il est important de pouvoir expliquer le terme d'*exil*. Le mot "exil" vient du terme latin « *exilium* » qui signifie : "séjourner à l'étranger". Ce mot décrit : "*la situation de celui qui est obligé de vivre ailleurs que là où il vit habituellement, où il aime vivre*."[7]

Ainsi, un *demandeur d'asile* est une personne qui demande à un pays de lui accorder une protection, car il ne peut en bénéficier dans son pays d'origine. L'étranger accède par la suite au statut de réfugié et un titre de séjour pour une durée de 10 ans, renouvelable. Il existe diverses raisons pour lesquelles une personne veut quitter son pays : guerres, dictatures, situations personnelles compliquées, tensions ethniques ou religieuses…

Aux termes de l'article 1er A 2 de la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur les réfugiés dans l'ouvrage au Coeur de l'OFPRA, *le terme "réfugié" s'applique à toute personne "qui (craint) avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas la nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner".* [8]

---

[6] Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Ministère de la Justice, Article 14 : http://www.textes.justice.gouv.fr/textes-fondamentaux-10086/droits-de-lhomme-et-libertes-fondamentales-10087/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme-de-1948-11038.html

[7] Définition exil, Larousse: https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/exil/32134

[8] Au coeur de l'OFPRA, demandeurs d'asile et réfugiés en France, la documentation Française, page 25, définition des statuts de protection internationale

Juridiquement, selon l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), «*Un demandeur d'asile est une personne qui a officiellement sollicité la protection de l'État dans lequel il se trouve, peu importe la façon dont il est entré sur le territoire de cet État.* »[9]
Selon l'UNHCR, Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) : « *Un demandeur d'asile est une personne qui dit être un(e) réfugié(e) mais dont la demande est encore en cours d'examen.* »[10]

I. 1.1.2. L'histoire de la demande l'asile

« *On ne doit pas refuser une demeure fixe à des étrangers qui, chassés de leur patrie, cherchent une retraite, pourvu qu'ils se soumettent au gouvernement établi, et qu'ils observent toutes les prescriptions nécessaires pour prévenir les séditions (...). C'est le propre des Barbares de repousser les étrangers.* »[11]

Le mot « asile » vient du grec ancien « *asulon* » qui désigne un « *lieu inviolable* », un lieu de sainteté [12]. Certains temples ou églises furent ainsi des lieux d'asile pour les personnes.

Le terme "asile" a évolué par la suite. Ce terme désigne un lieu, où une personne pourchassée pour différents motifs peut recevoir une protection, une aide et y trouver refuge.

À la suite de la première guerre mondiale de 1914-1918, de la Révolution Russe en 1917, et de la seconde guerre mondiale de 1939-1945, de nombreux déplacements de population apparurent non seulement en Europe, mais partout dans le monde. Toutes ces personnes durent fuir leurs pays en raison de leurs ethnies, de leurs religions, mais surtout pour des raisons politiques. Lors de la fin de la seconde guerre mondiale, l'ampleur des réfugiés était telle qu'il fallut prendre une décision au niveau international. Ainsi, en décembre 1950, le Haut-Commissariat aux Réfugiés fut créé. Son activité est uniquement humanitaire et sociale, sans caractère politique. En France, le HCR possède un rôle de conseil auprès des autorités françaises, il a comme fonction la protection internationale des réfugiés et recherche des solutions permanentes.

---

[9] Au cœur de l'OFPRA- Demandeurs d'asile et réfugiés en France. La documentation française
[10] UNHCR, demandeur d'asile, définition en bref: https://www.unhcr.org/fr/demandeurs-dasile
[11] Anicet Le Pors, le Droit d'Asile. coll. Que sais-je ? « Citation de Grotius en 1625 dans Droit de la guerre et de la paix » page 7
[12] Anicet Le Pors, le Droit d'Asile. coll. Que sais-je ? introduction: page 4

1.1.3. Le cas propre des Syriens

Il faut rappeler le contexte géopolitique du Moyen-Orient et de la Syrie en particulier. En 2015, la Syrie était déjà en état de guerre civile depuis plusieurs années après le déclenchement du conflit armé en 2011. De ce fait, une grande partie de la population syrienne a fui le pays, ce qui a provoqué, à son tour, une crise humanitaire majeure et un exode massif de la population. Ce conflit a commencé lorsque les forces gouvernementales syriennes ont réprimé les manifestations pacifiques de citoyens réclamant des réformes politiques et économiques.

Le conflit s'est rapidement intensifié et s'est transformé en une guerre civile complexe impliquant de nombreux groupes armés, notamment des troupes rebelles, des groupes islamistes et des forces gouvernementales. La guerre, détruisant des villes et des villages entiers, a ainsi provoqué des déplacements massifs de population, impliquant une énorme souffrance. En conséquence, de nombreux Syriens ont quitté leur pays, fuyant la violence, la persécution et les privations économiques et humanitaires.

A titre d'illustration, d'après le livre de Joude Jassouma et Laurence de Cambronne : "*En ce début d'année 2015, la Syrie était coupée en quatre. Au Nord-Est, les Kurdes, sunnites, tenaient un grand territoire le long de la frontière turque. À l'Est, l'État islamique sunnite occupait la vallée de l'Euphrate, de Deir ez Zor jusqu'à Kobanê sur la frontière turque et la ville de Raqqa. Tandis qu'à l'Ouest, sur la Méditerranée les forces du régime de Damas tenaient la région de Lattaquié, peuplée de alaouite, une minorité issue du chiisme, à laquelle appartient Bachar Al-Assad, les forces du régime tenaient aussi une bande de territoires jusqu'en Israël, le long de la frontière avec le Liban. Enfin, au Nord-Ouest, les forces rebelles islamistes, sunnites, du front al-Nostra, étaient positionnées tout autour d'Alep.*"[13]

Selon les chiffres du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 5,7 millions de Syriens[14] ont fui leur pays depuis 2011, principalement vers les pays voisins tels que la Turquie, le Liban, la Jordanie et l'Irak. Les migrants syriens étaient donc considérés comme des réfugiés fuyant une situation de guerre voire de persécution.

---

[13] Je viens d'Alep, itinéraire d'un réfugié ordinaire de Joude Jassouma avec Laurence de Cambronne, Allary éditions, page 15.

[14] Global Report 2021 UNHCR: Middle East and North Africa: Syria situation https://reporting.unhcr.org/globalreport2021/mena

La crise des réfugiés syriens a eu des conséquences humanitaires, économiques et politiques considérables pour les pays de la région qui ont accueilli les réfugiés. Les pays d'accueil ont été confrontés à des défis tels que la pression sur les infrastructures, les services de santé et d'éducation, ainsi que les tensions sociales et politiques.

La guerre en Syrie a créé des conditions de vie extrêmement difficiles pour de nombreux Syriens, avec des bombardements fréquents, des combats de rue, des pénuries de nourriture, d'eau et de médicaments, ainsi que des violences commises par toutes les parties au conflit.

Les Syriens qui ont demandé l'asile politique ont souvent fui leur pays d'origine à cause de menaces de violence, de persécution ou de mort imminente en raison de leur identité ethnique, religieuse ou politique. Les minorités religieuses comme les chrétiens et les alaouites, ainsi que les membres de l'opposition politique, ont été particulièrement visés. Les femmes et les enfants ont également été touchés par la violence, y compris le viol et le recrutement forcé dans des groupes armés.

En raison de ces conditions difficiles, de nombreux Syriens ont été forcés de quitter leur pays et de chercher refuge dans d'autres pays.

Corinne Balleix précise dans son ouvrage "Enjeux et défis de la politique migratoire européenne" que " *En 2015, l'absence de règlement du conflit en Syrie, qui entre dans sa 5ème année, son internationalisation et l'avancée des troupes de Daesh ont poussé 8,7 millions d'entre eux à se déplacer à l'intérieur de leur pays et 4,8 millions d'entre eux à chercher refuge à l'étranger". Une part relativement modeste de l'Union Européenne dans l'accueil des réfugiés syriens*[15].

La crise en Syrie a également eu des répercussions à l'échelle internationale, notamment sur la politique d'asile et d'immigration de nombreux pays, ainsi que sur les relations internationales et la sécurité mondiale. Les pays de l'Union européenne ont connu une vague de réfugiés syriens en 2015 et 2016, ce qui a entraîné des débats politiques animés sur la manière de gérer cette crise et l'afflux des réfugiés.

La guerre civile en Syrie a été la principale cause du départ massif des Syriens de leur pays en 2015. La crise des réfugiés syriens a eu des répercussions considérables sur les pays de la

[15] Corinne Balleix: Enjeux et défis de la politique migratoire européenne, chap 2: crise et chantiers de la politique migratoire européenne: p 98 et 102.

région et à l'échelle internationale, mettant en lumière l'importance de la coopération internationale pour faire face aux défis humanitaires et politiques.

Cependant, malgré les difficultés rencontrées par les Syriens pour demander l'asile politique, la communauté internationale a reconnu la nécessité d'aider les réfugiés syriens et de leur offrir une protection. L'ONU et d'autres organisations humanitaires ont travaillé pour fournir une aide d'urgence aux Syriens déplacés et pour encourager les pays à accueillir les réfugiés. En fin de compte, l'asile politique est une mesure importante qui permet aux Syriens de trouver un refuge sûr et de commencer à reconstruire leur vie, malgré les défis auxquels ils sont confrontés.

Nous verrons plus tard que, la situation provoquée par la guerre en Ukraine en 2022 est différente. Suite aux tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine, la plupart des migrants ukrainiens arrivant en France sont des déplacés cherchant des opportunités d'emploi et une meilleure qualité de vie de façon temporaire, car la fuite est nécessaire face au conflit qui frappe leur pays.

1.1.4. Le cadre légal actuel

Le cadre légal actuel est représenté par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui est le texte de référence de l'OFPRA ou de la CNDA pour la demande du statut des demandeurs d'asile. Cette convention établit une protection internationale aux réfugiés et accorde le droit d'asile aux réfugiés politiques qui fuient leur pays d'origine. Afin d'appliquer la Convention de Genève, en France, la loi du 25 juillet 1952 a créé l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), qui est un établissement public administratif possédant l'autonomie financière et administrative nécessaire. Pendant cette période, la Commission des Recours des Réfugiés (CRR), connue aujourd'hui sous le nom de Cour Nationale du Droit d'Asile, a été créée. Elle est chargée d'examiner les recours contre les décisions prises par l'OFPRA. L'office a pour principale mission la protection des réfugiés. En 1971, la France a ratifié le protocole de New York, également appelé le protocole de Bellagio, ce qui a permis de lever les réserves géographiques et temporelles de la Convention de Genève. *« Désormais, les ressortissants en provenance de tous les continents pourront demander l'asile et être reconnus réfugiés s'ils craignent avec raison d'être persécutés dans leur pays pour un des motifs prévus par la convention de Genève »*[16].

[16] Au cœur de l'Ofpra- Demandeurs d'asile et réfugiés en France. La documentation Française

Après l'adoption du protocole, les demandes d'asile ont connu des changements significatifs en France. Au fil du temps, différents gouvernements ont mis en place des réformes et des lois liées à l'immigration, qui ont souvent été appliquées aux demandeurs d'asile et aux étrangers. Ainsi la loi de décembre 2003[17], va supprimer l'asile territorial et le remplacer par la « *protection subsidiaire* » dans le droit français, et l'Office devient le guichet unique de l'asile. La loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration à l'intégration et à l'asile va placer l'OFPRA sous la tutelle du ministre chargé de l'asile, c'est-à-dire le ministre de l'Intérieur. Par ailleurs, le CRR devient officiellement le 1er janvier 2008 la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) par la loi de 2007. A ce jour, la CNDA n'est plus rattachée à l'OFPRA mais au Conseil d'Etat pour la gestion financière et administrative.

L'adoption de la Loi du 29 Juillet 2015 a pour but de rendre le système de traitement de la demande d'asile plus efficace tout en garantissant les droits des personnes concernées. Cette loi visait à réduire les délais d'examen des demandes d'asile. Les demandeurs d'asile peuvent se faire assister, lors de leur entretien à l'OFPRA, par une association habilitée par le directeur général de l'Office.

La loi Collomb[18], la plus récente concernant l'immigration, date de 2019 et apporte de nouvelles modifications concernant la demande d'asile en France. Par exemple, les délais pour déposer une demande d'asile passent de 120 jours à 90 jours.

Cette loi a également pour but de réduire les délais d'attente des entretiens et donc de renforcer les moyens dans les instances à l'OFPRA et aux recours à la CNDA. Elle induit le renforcement du Contrat d'Intégration Républicain pour les réfugiés en optant pour davantage de formation linguistique et d'accompagnement au niveau professionnel. Cette nouvelle loi autorise également l'expulsion des personnes venant de "*pays dits "sûrs*" avant le recours à la CNDA. Depuis 2019, l'allocation pour demandeur d'asile n'est plus disponible en liquide et est versée sur une carte de paiement. Cette loi harmonise et simplifie le régime de l'assignation à résidence des étrangers relevant de l'application du règlement Dublin.

---

[17] Legifrance.gouv : LOI n° 2003-1176 du 10 décembre 2003 modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile (1) : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000611789/

[18] Asile et immigration : les changements apportés par la loi du 10 septembre 2018:https://www.vie-publique.fr/eclairage/19455-asile-et-immigration-la-loi-du-10-septembre-2018, publié le 19 novembre 2018, société.

1.2.1. Les données chiffrées actuelles de la demande d'asile

D'après Corinne Balleix dans son ouvrage Enjeux et défis de la politique migratoire européenne: "*En 2015, avec près de 363 000 demande d'asile, les Syriens ont constitué la première nationalité des personnes en quête de protection dans l'Union Européenne (29% au total des demandeurs d'asile en 2015).*"[19]

Deux années marquées par la crise du coronavirus, débuté en mars 2020, avaient fait baisser drastiquement l'arrivée des personnes étrangères en France. À partir du début de l'année 2022, avec la réouverture des frontières, on observe la remontée des chiffres des personnes demandeurs d'asile ayant fui leur pays. Selon le département de statistique et d'études de l'immigration, en 2022, en France, le nombre de demandes d'examen s'élève à 137 046, avec, en tête, les Afghans, puis les Bengalais, qui sont répertoriés comme les plus nombreux à déposer une demande d'asile au Guichet Unique.

Ainsi en 2022, d'après les statistiques du Ministère de l'intérieur, l'OFPRA a étudié 130 933 demandes et a délivré 37 889 titres de séjour, une nette hausse de 8% depuis 2020.[20]

1.2.2. L'exil : un voyage périlleux jusqu'en France

Les demandeurs d'asile sont contraints de quitter leur pays au prix de leur survie. A leur arrivée en France, ils se trouvent face à plusieurs difficultés. Tout d'abord, ils rencontrent des difficultés administratives quant à la déposition de leur demande d'asile. Par ailleurs, ces personnes sont porteuses d'une histoire, qui est souvent très traumatisante. A cela s'ajoute l'imprévisibilité du départ et l'impossibilité d'un retour. Les demandeurs d'asile ont vécu des événements bouleversants qui les ont contraints à quitter leur pays d'origine, entraînant la perte de leurs repères culturels, environnementaux, affectifs, ainsi qu'une perte d'identité liée à leur déracinement géographique. D'après une travailleuse sociale rencontrée en Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile: « *Le demandeur d'asile est en attente d'un statut. Il part, il quitte tous ses repères et perd tous ses statuts (il n'a plus de travail, de famille, d'amis, plus de logement propre...)*. "[21]

---

[19] Corinne Balleix: enjeux et défis de la politique migratoire européenne, chap 2: crise et chantiers de la politique migratoire européenne: p 97.
[20] Statistique, les principales données de l'immigration en France, du 20 juin 2022, Ministère de l'Intérieur-DGEF - DSED / AGDREF, document téléchargé.
[21] Propos recueillis auprès d'un travailleur social en entretien téléphonique le 15 mai 23

Dans la plupart des cas, ces spécificités ressortent dans les parcours des demandeurs d'asile : reconstruction identitaire, problèmes liés à la santé, appréhension d'une nouvelle culture… En effet, les demandeurs d'asile doivent s'approprier une nouvelle culture, une autre langue, et ainsi se reconstruire tout en acceptant leur état de vulnérabilité.

Ils doivent faire face à de nouveaux repères, de nouvelles valeurs, souvent apprendre une nouvelle langue, afin de s'adapter à la société dans laquelle ils sont arrivés. Les personnes vont rencontrer parfois des difficultés, car elles viennent de cultures différentes.

Le traumatisme subi dans leur pays d'origine, suivi du traumatisme lié à l'exil (longs voyages dangereux pouvant se dérouler dans de mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité), peuvent occasionner une problématique médicale et psychologique importante.

Durant la demande d'asile, ces personnes possèdent des droits très limités concernant tant l'hébergement, que l'activité professionnelle (la plupart n'ont pas le droit de travailler, toutefois au-delà de 9 mois d'attente elles peuvent demander une autorisation de travail à la Préfecture).

Les demandeurs d'asile doivent donc trouver des occupations dans leur vie quotidienne durant l'attente de leur réponse par l'OFPRA ou la CNDA. Malgré toutes les difficultés rencontrées, ces personnes ont du potentiel, elles possèdent des compétences et des besoins comme tout être humain. Elles sont à la recherche de confort minimum, de stabilité et d'un cadre de vie sécurisant.

1.3.1. La procédure de la demande d'asile

En 2015, les Syriens ont dû passer par le long processus du droit d'asile. Ce droit d'asile découle de la Convention de Genève de 1951 qui est ratifié par 145 Etats.

Tous migrants arrivant sur le territoire français doivent se signaler aux autorités et déposer une demande d'asile. A leur arrivée en France, les demandeurs d'asile disposent de 90 jours pour déposer leur demande. Une fois la demande déposée, elle sera examinée par l'OFPRA.

1.3.2. L'enregistrement de la demande d'asile

Le demandeur d'asile doit se rendre à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile pour obtenir un formulaire afin de déposer sa demande. Le guichet unique situé dans les

grandes villes de France, réunit la Préfecture ainsi que l'OFII. (Voir annexe 1 et 3). On mentionne deux étapes lors du passage au guichet unique : la première est celle du passage avec un agent de la préfecture pour relever les empreintes et déterminer l'examen de la demande de chaque personne (procédure dite normale, accélérée ou Dublin). La seconde étape se déroule avec l'OFII, elle consiste à évaluer la situation personnelle du demandeur d'asile à l'aide d'un questionnaire afin de comprendre l'état de la vulnérabilité et les besoins de la personne étrangère, pat. ex. (A-t-elle un hébergement ? A-t-elle des besoins particuliers ? (femme enceinte,personne en situation de handicap, problèmes de santé..). À la suite de l'enregistrement, l'étranger obtient une *attestation de demande d'asile* et il reçoit son dossier OFPRA. A compter de la remise de l'attestation, les demandeurs d'asile doivent compléter leur dossier pour l'OFPRA dans un délai impératif de 21 jours, notons que ce dossier doit être rédigé en français. Beaucoup d'entre eux ne sont pas francophones, ce dossier est donc un obstacle, car, à ce stade, ils n'ont pas le droit à une assistance pour la traduction.

L'administration remettra à la personne également un premier titre de séjour temporaire valable 1 mois, puis 9 mois renouvelable, couvrant toute la durée de la procédure de la demande d'asile. L'intéressé est orienté vers une structure d'hébergement s'il y a des places. Le demandeur d'asile peut être placé dans un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) afin de bénéficier d'un logement ainsi que d'un accompagnement social pour les diverses démarches durant l'examen de sa demande d'asile en France.

1.3.3.L'examen de la demande d'asile par l'OFPRA

Durant l'examen de la demande à partir de la remise de l'attestation, le temps d'attente va varier en fonction du type de procédure vers laquelle la personne avait été orientée. Cette attente pouvait être particulièrement longue, d'un an, voire deux ans compte tenu de la charge importante de dossiers gérés au sein de l'OFPRA.

En premier lieu, l'OFPRA reconnaît la qualité de statut de réfugié et accorde la protection subsidiaire aux étrangers remplissant les conditions nécessaires et assure leur protection administrative et juridique. Lors de la crise migratoire syrienne, la durée de la protection subsidiaire était d'un an. Dans son ouvrage "Je viens d'Alep, Itinéraire d'un réfugié ordinaire", Joude Jassouma évoque le ressenti que la plupart des Syriens ont vécu lors de la réponse OFPRA accordée par la France: " *La qualité de réfugié ne lui est pas reconnue dans la mesure où les éléments qu'il présente ne permettent pas de conclure au bien-fondé de ses*

craintes actuelles et personnelles de persécution pour un motif relevant de la Convention de Genève. En effet, il n'est pas ressorti de ses propos qu'il ait été personnellement visé par des mesures tendant à le faire rejoindre l'armée. (...) Pas personnellement visé? Mais qui, en 2013 contourner les check-points, pour aller d'Alep-Est à Alep-Ouest, quand la conscription à commencé? Pas personnellement visé? Mais qui en 2014, a vu ses frères s'exiler pour ne pas être enrôlés de force dans l'armée de Bachar? "[22]

Lors de la procédure normale, le demandeur d'asile est convoqué à un entretien personnel avec un officier de protection de l'OFPRA qui effectue une évaluation de la demande d'asile. « *L'entretien est sans doute l'étape la plus cruciale dans le traitement des dossiers des demandeurs d'asile. Ce moment est important à double titre : pour les demandeurs d'asile d'une part, pour les officiers de protection d'autre part. Exercice complexe pour les seconds, il est vécu comme un moment capital par les premiers qui pensent sincèrement y « jouer leur vie » et qui appréhendent donc, en général avec beaucoup d'anxiété. Cette décision décisive met en jeu des interactions à la fois humaines et interculturelles.* »[23]

Durant l'entretien à l'OFPRA, le demandeur d'asile peut être accompagné d'un avocat ou d'un représentant d'une association, la présence d'un interprète est possible afin de permettre au demandeur d'asile et à l'officier de protection de communiquer.

La décision de l'OFPRA : Après instruction du dossier avec le chef de section de l'office, celle-ci donne lieu à une réponse précise au demandeur d'asile. Si la réponse de l'OFPRA est positive, le demandeur d'asile se voit accorder le statut de réfugié et obtient une carte de séjour valable 10 ans, ou la protection subsidiaire (carte de séjour valable 4 ans). Si la réponse de l'OFPRA est négative, le demandeur est débouté de l'OFPRA, mais il a la possibilité de faire un recours. La personne possède un délai d'un mois à compter de la notification de refus afin d'effectuer un recours à l'encontre de cette décision devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile). L'aide d'un avocat est possible pour cette étape.

1.3.4. Le recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile

La CNDA est une juridiction administrative spécialisée de France. Elle statue sur les recours formés contre les décisions négatives de l'OFPRA lors d'une demande de protection.

---

[22] Joude Jassouma, avec Laurence de Cambronne, Je viens d'Alep Itinéraire d'un réfugié ordinaire, Allary Editions, pages 171

[23] Au cœur de l'OFPRA- Demandeurs d'asile et réfugiés en France. La documentation française

« *Saisie d'un recours contre une décision du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, la Cour nationale du droit d'asile statue, en qualité de juge de plein contentieux, sur le droit du requérant à une protection au titre de l'asile au vu des circonstances de fait dont elle a connaissance au moment où elle se prononce ».* (CESEDA, art. L. 733-5)[24]

Le demandeur d'asile peut bénéficier d'une aide juridictionnelle lorsqu'il fait un recours auprès de la CNDA. Un délai de 21 jours est à prévoir pour obtenir la réponse de la CNDA sur leur site internet.

La CNDA peut annuler la décision de l'OFPRA et donc donner une réponse positive : le demandeur d'asile obtient le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Si le demandeur d'asile se trouvait en CADA ou une autre structure, l'OFII lui notifie une décision de sortie pouvant être prolongée de 3 à 6 mois.

Dans le cas où la réponse de la CNDA est négative : la personne est déboutée du droit d'asile, sauf si elle forme un pourvoi en cassation (mais pour cela, il faut de nouvelles preuves). Dans la plupart des cas, la personne qui est déboutée du droit d'asile ne peut rester sur le territoire et reçoit, en général, par la Préfecture du Département une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), ainsi qu'une aide au retour volontaire proposée par l'OFII. Il est également possible de faire une demande de régularisation, si le demandeur d'asile se trouve en France depuis longtemps, devant la Préfecture pour différents motifs (régularisation par le travail, la santé, la famille).

Durant toute l'instruction de la demande d'asile, les demandeurs d'asile peuvent être hébergés dans des structures spécifiques et être accompagnés par des travailleurs sociaux.

Après validation de cette procédure d'asile, les syriens ont donc pu entamer les démarches d'insertion au sein de la France, ils étaient soulagés et pouvaient enfin se projeter dans leur nouveau pays d'accueil. Toutefois, de nombreuses démarches restent à accomplir pour ces bénéficiaires: trouver un logement, apprendre la langue française, trouver un projet professionnel adapté, et s'insérer en France de façon durable. En effet, la délivrance d'une protection interdit formellement les personnes de retourner dans leur pays durant 10 années.

[24] CESEDA:Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Article L733-5 (abrogé): légifrance**:** https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037398476

A contrario, depuis l'invasion de février 2022, les migrants ukrainiens bénéficient d'un autre type de protection de la part de la France, qui n'a jamais été utilisé auparavant et que nous allons maintenant aborder en détail.

2. La protection temporaire

2.1. L'Histoire de la protection temporaire directive de 2001

La protection temporaire a été décidée suite aux conséquences du conflit en Yougoslavie, puis au Kosovo. Cette protection n'avait jamais été utilisée auparavant. D'après le livre "Enjeux et Défis de la politique migratoire européenne" de Corinne Balleix[25], "*La directive sur la protection temporaire (Directive CE N°55/2001) adoptée après la guerre du Kosovo aurait pu être utilisée bien auparavant, mais son activation nécessitait une décision du Conseil à majorité qualifiée ; comme elle aurait conduit à répartir entre les Etats membres des "personnes déplacées", dont, finalement, un certain nombre n'aurait pas été éligible à l'asile…*" Cette protection est attribuée à des afflux massifs de migrants mais de façon temporaire, valable 1 an, renouvelable jusqu'à 2 ans en fonction de la durée du conflit. Ainsi cette protection permet de déployer une solidarité ainsi qu'une protection immédiate, plutôt que de passer par le long processus de droit d'asile. De ce fait, les Ukrainiens peuvent accéder rapidement à un travail pour pouvoir s'intégrer plus facilement en France.

" La directive énonce plusieurs critères que le Conseil doit prendre en compte pour fonder sa décision, en particulier dans son article 2 : l'existence d'un afflux massif, actuel ou imminent, de personnes déplacées, qu'ils soit spontané ou organisé, l'incapacité pour les systèmes nationaux d'asile d'y faire face dans des conditions normales de traitement des demandes d'asile et l'impossibilité pour les personnes déplacées de retourner dans leur pays d'origine dans des conditions sûres et durables."[26]

2.1.1 Une décision européenne pour les Ukrainiens

Un fait important mérite d'être souligné : la France applique une politique multiniveau envers les Ukrainiens, qui bénéficient d'une protection temporaire délivrée par la Préfecture. La protection temporaire est un dispositif particulier qui fut décidé au niveau européen pour les Ukrainiens, lors de l'apparition d'afflux massif de personnes déplacées.

---

[25] Corinne Balleix, Enjeux et défis de la politique migratoire européenne, éditions Dalloz 2022, page 102.
[26] Proposition de résolution portant sur la protection temporaire, le régime de la protection temporaire institué par la directive du 20 juillet 2001 https://www.senat.fr/rap/l09-229/l09-2292.html

D'après l'auteur Anicet le Pors dans son ouvrage "Le droit d'Asile": une directive du Conseil de l'Union Européenne du 20 juillet 2001 a définit la protection temporaire "*comme une procédure de caractère exceptionnel assurant, en cas d'afflux massif présent ou imminent de personnes déplacées en provenance de pays tiers qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine, une protection immédiate et temporaire, notamment si le système d'asile risque également de ne pouvoir traiter cet afflux sans provoquer d'effets contraires au bon fonctionnement, dans l'intérêt des personnes concernées et celui des autres personnes demandant une protection". "Cette protection ne doit pas préjuger de la reconnaissance du statut de réfugié que ces personnes peuvent solliciter au titre de la convention de Genève."*[27]

Cette décision à l'égard du peuple ukrainien a été réfléchie et appliquée à partir du 3 mars 2022 lors du Conseil des Ministres de l'Intérieur des Etats membres de l'Union Européenne afin de délivrer une protection temporaire aux ressortissants ukrainiens.

La protection temporaire pour les Ukrainiens est une mesure importante qui vise à répondre aux besoins humanitaires urgents des personnes touchées par la crise en Ukraine, en offrant une protection et une assistance temporaire en réponse au risque de persécution ou de violences dans leur pays d'origine. Les bénéficiaires de cette protection sont tenus de respecter les lois et les règlements en vigueur dans le pays d'accueil.

Dans "Enjeux et défis de la politique migratoire européenne" Corinne Balleix, note : "*Dans le contexte de la guerre en Ukraine, un nouvel instrument (Règlement (UE) N° 2022/962 adopté en urgence dès le 6 avril 2022 permet aux Etats membres d'utiliser des reliquats des fonds de cohésion du cadre financier 2014-2020 pour financer une aide d'urgence aux réfugiés d'Ukraine. De plus, le Conseil et le Parlement européen ont décidé que 3,4 milliards supplémentaires seraient distribués dans le cadre de l'initiative REACT-EU de cohésion des territoires en faveur des Etats membres qui accueillent des réfugiés d'Ukraine.*"[28]

2.1.2. Mise en application de cette protection par la Préfecture

"*L'Union Européenne est solidaire, elle effectue un acte de défense, c'est une réponse à la Russie. L'Ukraine est proche géographiquement de la France, ce sont des enjeux géopolitiques".* [29]

---

[27] Anicet Le Pors, Le droit d'asile, coll Que sais-je, page 38-39
[28] Corinne Balleix, Enjeux et défis de la politique migratoire européenne, éditions Dalloz 2022, page 151
[29] Propos recueilli lors d'un entretien avec un juriste de Forum Réfugiés du 22/12/2022

En résumé, les Ukrainiens bénéficient d'un statut particulier et leur accueil est facilité. Ainsi depuis la crise en Ukraine, tout ressortissant de ce pays peut bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour (APS) grâce à la protection temporaire, s'il souhaite rester en France le temps du conflit. Le document est délivré très rapidement. Les démarches sont accélérées et l'insertion est également plus rapide que la demande d'asile.

D'après le site du ministère de l'intérieur: "*Au 29 janvier 2023, 146 117 autorisations provisoires de séjour (APS) ont été délivrées par les préfectures au titre de la protection temporaire, parmi lesquelles 87 928 correspondent à des primo-demandes et 53 459 correspondent à des renouvellements. Pour autant, ces chiffres ne correspondent pas au total des personnes déplacées d'Ukraine présentes en France dans la mesure où seules les personnes majeures se voient délivrer une APS.*" [30]

2.1.3. La crise ukrainienne et son contexte

Il est important de contextualiser et d'expliquer la raison de l'accueil des Ukrainiens. L'Ukraine est située aux confins de l'Europe, ce pays a une frontière avec la Russie, anciennement URSS, et des frontières directes avec la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, qui sont tous des pays européens (voir annexe 5). Cette guerre concerne donc les pays voisins de la France et cette dimension politique est prise en compte.

La crise ukrainienne a commencé après des événements de novembre 2013, au moment même où le gouvernement ukrainien décidait de reporter la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne en faveur d'un rapprochement économique avec la Russie. Cette décision a déclenché d'énormes manifestations à Kiev, dans la capitale ukrainienne, mais aussi dans d'autres villes du pays.

Ces protestations ont donné lieu à de violents affrontements entre les manifestants et la police. En février 2014, la situation a conduit à la destitution du président ukrainien Viktor Ianoukovitch, qui a fui en Russie.

Ainsi, la Russie, gouvernée par Vladimir Poutine, a réagi à ces événements en annexant la Crimée, une péninsule située au sud de l'Ukraine, afin de récupérer l'accès à la Mer Noire. Ce faisant, Poutine est venu au secours des séparatistes pro-russes dans l'est de l'Ukraine. Des

[30] Ministère de l'Intérieur, Accueil et accompagnement des déplacés d'Ukraine, grands dossiers, publié le 24/02/2023:https://www.interieur.gouv.fr/actualites/grands-dossiers/conflit-en-ukraine-bilan-dun-an-dengagement-du-ministere/accueil-et

combats ont éclaté entre les forces armées ukrainiennes et les séparatistes, causant la mort de centaines de personnes.

Huit ans plus tard, en février 2022, la situation s'est dramatiquement aggravée lorsque la Russie a envahi l'Ukraine, sous prétexte de vouloir protéger les populations russophones de l'est du pays. Pour ce faire, la Russie a envahi les régions de Donetsk et de Louhansk, contrôlées par des groupes séparatistes pro-russes.

L'escalade rapide de la violence a conduit à une situation humanitaire désastreuse pour la population civile, avec des milliers de morts et de blessés, ainsi que des déplacements massifs de populations. Les forces russes ont rapidement pris le contrôle de plusieurs zones clés, y compris des villes importantes telles que Kharkiv, Dnipro et Marioupol.

Après cet événement, l'Ukraine dirigée par Zelenski, a déclaré la loi martiale et a mobilisé ses forces armées pour faire face à l'invasion. La communauté internationale a condamné l'invasion russe et a appelé à un arrêt immédiat des hostilités, qualifiant l'action de violation flagrante du droit international.

A ce jour, après 15 mois de conflit militaire, la situation en Ukraine reste excessivement préoccupante, sans qu'aucune issue n'ait été trouvée et de graves conséquences humanitaires pour la population civile sont recensées. Néanmoins des efforts diplomatiques se poursuivent pour trouver une solution pacifique au conflit. En réponse à cette invasion, l'Union Européenne a décidé d'accorder une protection temporaire aux Ukrainiens qui fuyaient la guerre dans leur pays et les menaces qui en découlaient.

Comparer l'accueil des réfugiés ukrainiens à celui des réfugiés syriens, afghans ou autres, c'est oublier que l'UE agit ici en tant qu'acteur du conflit : La protection temporaire est aussi (et surtout) une réponse à la Russie. C'est ce qu'a confirmé *Ursula Von Der Layen* lors du discours sur l'Etat de l'UE de 2022: "*La solidarité de l'Europe avec l'Ukraine restera indéfectible. Depuis le premier jour, l'Europe se tient aux côtés de l'Ukraine. En fournissant des armes. En mobilisant des fonds. En ouvrant ses portes aux réfugiés. Et en imposant les sanctions les plus lourdes que le monde ait connues.*"[31]

[31]Discours sur l'état de l'Union 2022 de la Présidente Von Der Leyen, Commission Européenne, représentation française, 14 sept 2022:
https://france.representation.ec.europa.eu/informations/discours-sur-letat-de-lunion-2022-de-la-presidente-von-der-leyen-2022-09-14_fr

2.1.4. La dimension politique de l'accueil des Ukrainiens

D'après un article du Monde : "*Après un an de guerre, une scène internationale fragmentée. C'est devenu un enjeu diplomatique de premier ordre au fil des douze mois de la guerre menée par la Russie en Ukraine : les Occidentaux peinent à rallier le soutien de pays dits « du Sud global » qui refusent de choisir leur camp, considérant que ce conflit est avant tout européen. Au fil des votes des Nations Unies, la guerre en Ukraine a révélé le fossé qui se creuse entre l'Ouest et les pays du Sud global.*"[32]

Cette phrase prouve que cette guerre prend une dimension politique forte, et explique la solidarité de la France envers les réfugiés ukrainiens pour les soutenir.

L'Ukraine est également proche des pays-membres de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), c'est l'une des principales raisons pour lesquelles le président russe Poutine a lancé cette guerre pour défendre son territoire et les pays limitrophes.

Lors d'une interview télévisée, la secrétaire perpétuelle de l'Académie française et spécialiste de la Russie, Hélène Carrère D'Encausse a tenté de préciser ce point de vue : "*Poutine n'est pas fou, il était convaincu qu l'Ukraine n'existait pas, refus pour Poutine de l'existence même de l'Ukraine. Aujourd'hui changement de position, il pense que c'est la faute de Lénine, sa logique personnelle à Poutine était que l'Ukraine ne tiendrait pas et qu'il gagnerait".* Elle précise durant l'entretien, qu'en Russie le rapport au temps et à l'espace est très différent : "*C'est un espace immense et donc le temps a une nature différente. Cette notion de temps désarme souvent"*[33].

Les pays européens craignent une résurgence de l'Empire soviétique et le regain de puissance économique de la Russie, considérant l'espace "russe" comme une frontière naturelle entre l'Est et l'Ouest. En réponse, les pays occidentaux ont exprimé une forte solidarité envers l'Ukraine et ont lancé d'importantes initiatives d'aide pour soutenir les réfugiés ukrainiens qui fuient l'invasion.

Pour illustrer cette idée, reprenons les propos de Madame H. Carrère D'Encausse : "*Par cette invasion, Poutine a réussi à réveiller le nationalisme ukrainien. L'Ukraine existe à présent et*

[32] Les cartes de la guerre en Ukraine, depuis l'invasion russe de février 2022, Le monde, publié le 17/02/2023: https://www.lemonde.fr/international/article/2023/02/17/les-cartes-de-la-guerre-en-ukraine-depuis-l-invasion-russe-de-fevrier-2022_6118209_3213.html

[33] Entretien d'Hugo Septier avec Mme D'Encausse: "Poutine reprends la main" BFM.tv, publié le 12/01/2023: https://www.bfmtv.com/international/asie/russie/il-n-est-pas-fou-pour-helene-carrere-d-encausse-poutine-etait-convaincu-que-l-ukraine-n-existait-pas_AV-202301120255.html

il y a un contentieux. Vladimir Poutine attend manifestement la suite, il a l'espace et le temps".[34]

Avec cette invasion, la population ukrainienne est attaquée par un "grand voisin" qui était autrefois un ennemi de l'Occident pendant la Guerre froide. Le président russe souhaite désormais reconquérir un territoire souverain : l'Ukraine.

A présent l'Europe est un grand territoire composé de divers pays qui ont créé un soutien général des Européens envers les Ukrainiens pour venir en renfort auprès de cette population. Cet engouement est probablement du au fait qu'il s'agit de personnes de couleur blanche et de religion chrétienne.

2.2 Des dispositifs exceptionnels d'accueil en réponse à des situations de crise pour les Ukrainiens

2.2.1 Un accès élargi aux droits ouvert aux Ukrainiens

A ce jour, la grande majorité des bénéficiaires de la protection temporaire en France sont en majorité des femmes et des enfants fuyant le conflit. Les hommes sont peu nombreux car, en effet, ils sont déployés afin de rester combattre en Ukraine contre l'invasion russe.

D'après un article de la Cour des Comptes: "*Le statut de la protection temporaire, qui suppose l'octroi d'un « asile » de courte durée sans souhait d'une installation durable, ouvre des droits supplémentaires à ses bénéficiaires par rapport à un demandeur d'asile de droit commun, notamment en matière d'allocations familiales, de logement, de santé, de scolarisation ou d'accès à l'emploi. Dans ce cadre, l'enjeu d'un accueil efficace repose sur la rapidité de la délivrance des titres de séjour qui conditionnent l'ouverture de ces droits.*"[35]

C'est le cas des Ukrainiens qui ont bénéficié de cette mesure .

Pour répondre à l' arrivée de migrants ukrainiens, le 9 mars 2022, s'est créée une *Cellule Interministérielle de Crise Ukraine* (CIC) pour le pilotage d'un dispositif national d'accueil. En France ce plan a été déployé pour trouver des solutions aux besoins de la prise en charge des 100 000 ressortissants ukrainiens, afin de les accueillir, les héberger et les aider à trouver un logement dans les meilleurs délais.

---

[34] Entretien d'Hugo Septier avec Mme D'Encausse: "Poutine reprends la main" BFM.tv, publié le 12/01/2023: https://www.bfmtv.com/international/asie/russie/il-n-est-pas-fou-pour-helene-carrere-d-encausse-poutine-etait-convaincu-que-l-ukraine-n-existait-pas_AV-202301120255.html

[35] L'accueil et la prise en charge par l'Etat des réfugiés d'Ukraine en France en 2022, Cour des Comptes, le 28.02.2023:https://www.ccomptes.fr/fr/publications/laccueil-et-la-prise-en-charge-par-letat-des-refugies-dukraine-en-france-en-2022

2.2.2 Le droit au logement

D'après un entretien téléphonique avec un chef de service du Pôle Asile Réfugiés de Vannes : "*La population ukrainienne mobilise une grande partie de parc de logements depuis leur arrivée, alors que d'autres populations sont en attente depuis plus longtemps". Il ajoute également: "Les Ukrainiens ont beaucoup de droits, c'est grâce à l'ambition politique (court conflit) qui a été décidé ainsi"*[36].

En effet, dès leur arrivée, les Ukrainiens ont pu bénéficier d'un grand élan de solidarité de la part des villes, des communes et des particuliers qui se sont mobilisés pour les accueillir chez eux en attendant de trouver un logement adapté.

Selon un article du Monde: "*entre 30 000 et 50 000 Ukrainiens bénéficieraient aujourd'hui de l'hébergement citoyen. Un service « à bout de souffle » d'après Philippe Godillot, président de l'association "Ile-de-France-Ukraine*."[37]

Dans cet article du Monde, on peut lire: "*Sur la plate-forme "J'accueille", coordonnée par l'association Singa, le nombre d'inscriptions de Français prêts à loger des Ukrainiens est plus faible chaque semaine. Le président de l'association, David Robert, note qu'après un pic au début de la guerre « la solidarité s'est émoussée ».*"[38]

On constate donc que malgré le lancement d'une politique française d'insertion des Ukrainiens, les centres d'hébergement se heurtent à des obstacles de moyens. L'élan de solidarité qui s'est manifesté au début de la guerre en Ukraine diminue, mais la réalité des réfugiés est bien présente et leur situation se prolonge en raison d'un conflit qui ne s'apaise pas.

Les entretiens avec les travailleurs sociaux confirment ces sentiments : "*Au bout d'un an, les personnes n'avaient pas pris la mesure de l'implication dans l'hébergement citoyen. Il y a une rupture, car les personnes ne prenaient pas la mesure que ce conflit durerait aussi longtemps, beaucoup veulent récupérer leur logement et ne plus le donner aux ukrainiens. Ça fait un an, il y a un essoufflement de la part de la population. Les hébergeurs citoyens se*

---

[36] Entretien téléphonique: chef de service pôle asile-réfugiés association AMISEP (Bretagne) du 12/2022

[37] Le Monde, La difficile quête d'autonomie des plus de 100 000 réfugiés ukrainiens en France par Eve CHANCEL, 30/12/2022: https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/30/la-difficile-quete-d-autonomie-des-plus-de-100-000-refugies-ukrainiens-en-france_6156042_3224.html

[38] Le Monde, La difficile quête d'autonomie des plus de 100 000 réfugiés ukrainiens en France par Eve CHANCEL, 30/12/2022: https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/30/la-difficile-quete-d-autonomie-des-plus-de-100-000-refugies-ukrainiens-en-france_6156042_3224.html

sentent isolés, et seuls, sans forcément de soutien de la part de la préfecture ou des autorités"[39].

Ainsi, malgré un engouement certain de la part des français, le conflit perdure depuis plus d'un an et l'élan de solidarité diminue, faute de moyens pour les populations étrangères. Mais des droits sont proposés pour aider la population ukrainienne.

2.2.3 Le droit d'accès à la santé

Dès leur arrivée en France, les Ukrainiens avaient le droit d'obtenir la carte Complémentaire Santé Solidaire (CSS), qui est une couverture d'assurance maladie. Or, en temps normal, toute personne arrivant sur le territoire français doit attendre 3 mois pour obtenir la prise en charge de ses frais médicaux. On constate donc une souplesse de la part de l'administration française. Selon le site de l'assurance maladie "Amelie": "*L'Assurance Maladie déploie ses dispositifs d'accompagnement à l'accès aux droits pour permettre la prise en charge immédiate de leurs frais de santé. Compte tenu de l'urgence et de la précarité de la situation de ces familles, le gouvernement a souhaité que ces personnes puissent bénéficier, dès leur arrivée en France, de la protection universelle maladie et de la Complémentaire santé solidaire."*[40]

D'après le responsable de la Cellule de crise ukrainienne de la DDETS 35: *"Une autre particularité du public ukrainien, c'est qu'il est malade, et ce sont des maladies, finalement, qui concernent la problématique de l'Ukraine, notamment de la thyroïde. Chez les enfants, les conséquences de Tchernobyl ne sont pas du tout terminées, même chez les plus jeunes. Donc il y avait aussi le fait que des fois pour une banale visite de santé, les gens se découvrent très malades, et donc on devait les faire entrer dans des dispositifs spécifiques. Voilà une autre de nos missions de la DDETS : orienter vers le dispositif spécifique."*[41]

2.2.4 Le droit à l'insertion professionnelle

Les Ukrainiens, lors de l'obtention de la protection temporaire, sont autorisés à travailler en France. D'après le site du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, "*Dès l'obtention de l'autorisation provisoire de séjour, les déplacés d'Ukraine sont autorisés*

[39] Propos recueilli auprès de travailleurs sociaux de SOLIHA 35 en entretien du 24/04/2023

[40] L'Assurance Maladie active ses dispositifs d'accompagnement auprès des personnes venant d'Ukraine, 15 juin 2022: https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/situations-particulieres/refugie-ukrainien

[41] Propos recueillis avec un agent de la cellule de crise DDETS 35 suite à un entretien du 10 mai 2023

à travailler sous réserve des règles de la profession choisie. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement par le service public de l'emploi. Pour ce faire, il convient de les orienter vers la préfecture la plus proche qui les orientera vers le service compétent."[42]

Pour les bénéficiaires ukrainiens de la protection temporaire des portes s'ouvrent pour leur permettre d'exercer une profession, mais des barrières subsistent malgré tout. Tout d'abord, la barrière de la langue : les Ukrainiens ne parlent pas forcément le français, ou l'anglais pour certains d'entre eux. Or, en France la plupart des professions exigent de comprendre le français et de pouvoir s'exprimer en français. Les Ukrainiens doivent donc améliorer leurs connaissances linguistiques et suivre des cours de français.

D'après un article du Monde : "*Les logements actuels ne pourront offrir à moyen et à long termes l'autonomie, dont les Ukrainiens ont besoin pour trouver un mode de vie plus stable. Ainsi, fin novembre, ils étaient 11 000 à avoir suivi des cours de français, un chiffre que les autorités aimeraient voir augmenter. «Les Ukrainiens ont le droit de travailler, contrairement à d'autres migrants, donc ils veulent apprendre la langue »,* explique Jean Stellittano, secrétaire national du Secours populaire.*"*[43]

Un deuxième frein que peuvent rencontrer les ressortissants ukrainiens est le manque de reconnaissance des qualifications et de leurs diplômes en France.

Selon le même article du Monde, "*Faute de parler français, de nombreux Ukrainiens qualifiés ne peuvent exercer leur métier. Nikolovna Valaria, urologue à l'hôpital de Kiev, s'est mise à garder des enfants. Igor Proginev, qui était professeur d'université, fait de la mise en rayon en grande surface. En novembre, seul un Ukrainien sur dix avait trouvé un emploi en France. C'est néanmoins trois fois plus qu'en juin, où ils n'étaient que 3 500. Si une majorité d'entre eux est employée dans l'hôtellerie et la restauration, certains ont récemment rejoint des filières industrielles, en Bretagne notamment."*[44]

D'après un autre article publié dans le Monde :*"Malgré l'empressement des employeurs français, des obstacles à l'embauche de ces nouveaux venus sur le territoire persistent.(...) Ce n'est pas tellement le profil des réfugiés, majoritairement des femmes, mais des difficultés « liées au logement ou au déplacement, voire à la garde d'enfants », qui font obstacle à leur embauche,* estime Bertrand Convers, le délégué aux relations extérieures de la coopérative.

[42] Conflit en Ukraine : le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion vous informe: https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/conflit-en-ukraine-le-ministere-du-travail-de-l-emploi-et-de-l-insertion-vous

[43] Eve CHANCEL, La difficile quête d'autonomie des plus de 100 000 réfugiés ukrainiens en France, publié par Le Monde, le 30/12/2022:https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/30/la-difficile-quete-d-autonomie-des-plus-de-100-000-refugies-ukrainiens-en-france_6156042_3224.html

[44] Eve CHANCEL, La difficile quête d'autonomie des plus de 100 000 réfugiés ukrainiens en France, publié par Le Monde, le 30/12/2022: https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/30/la-difficile-quete-d-autonomie-des-plus-de-100-000-refugies-ukrainiens-en-france_6156042_3224.html

«La stabilisation du logement est le souci essentiel à l'arrivée, renchérit Lydia Meyronnet. *Comment trouver du travail si vous ne savez pas où vous serez dans un mois ? »"*[45]
L'accueil de la France auprès des déplacés Ukrainiens en 2022, a mis en exergue une grande solidarité européenne, mais questionne également sur les autres flux migratoires qui ont pu avoir eu lieu en France… C'est d'ailleurs ce que nous allons évoquer par la suite.

2.3. Une inégalité de traitement sur un motif encore non identifiable

L'étude comparative entre la gestion des flux migratoires syriens en 2015 et celle des Ukrainiens en 2022 pourrait révéler une possible inégalité de traitement dont le motif n'est pas encore clairement identifiable. Les différences de traitement entre ces deux groupes de réfugiés/déplacés peuvent être observées dans plusieurs aspects.
Concernant les politiques d'accueil mises en place par la France pour les Ukrainiens en 2022, elles semblent être plus ouvertes, avec des mesures spécifiques telles que la mise en place de la protection temporaire. En revanche, pour les réfugiés de 2015, les politiques d'accueil étaient différentes. En effet, concernant le processus d'asile, qui peut varier en termes de rapidité, de facilité et de niveau de protection offerte, mais également dans les ouvertures de droit lors de la demande d'asile qui sont plus fermées.
La crise des réfugiés syriens en 2015 a révélé les profondes divisions non seulement de la France mais de l'Union européenne. Alors que des millions de Syriens cherchaient désespérément un refuge sûr, de nombreux pays européens ont réagi avec méfiance et ont fermé leurs portes. La France, étant elle-même la cible de plusieurs attaques terroristes perpétrées par des individus se réclamant de l'État islamique, a été particulièrement réticente à ouvrir ses frontières aux réfugiés syriens. Les craintes sécuritaires et l'association entre les réfugiés et le terrorisme ont exacerbé les préoccupations de la population et ont influencé la politique d'immigration du pays. Parallèlement, d'autres pays d'Europe de l'Est, tels que la Hongrie et la Pologne, ont adopté une attitude ouvertement hostile envers l'accueil des réfugiés syriens. Le populisme politique et les discours anti-immigration ont été utilisés pour alimenter la peur et la méfiance envers les musulmans et les étrangers en général. Ces pays ont adopté des politiques strictes de fermeture des frontières et ont refusé de participer aux mécanismes de solidarité européenne pour accueillir les réfugiés syriens.

[45] Catherine Quignon, Barrière de langue, difficultés liées au logement, surdiplômés... Les réfugiés ukrainiens à la peine dans la recherche d'emploi en France, le Monde, publié le 29/04/2022: https://www.lemonde.fr/emploi/article/2022/04/29/les-defis-du-choix-des-refugies-ukrainiens-accueillis-en-france_6124182_1698637.html

Il est important d'examiner si les réfugiés Syriens et les Ukrainiens ont eu un accès équitable aux droits et aux services, tels que l'accès à l'éducation, aux soins médicaux et aux services sociaux. Les disparités dans ces domaines pourraient indiquer une inégalité de traitement.

Perception publique et sentiment anti-immigration : les différences de perception et de sentiment public à l'égard des réfugiés peuvent également influencer la manière dont ils sont traités. Voici des propos d'une Ukrainienne rencontrée vivant en France depuis plusieurs années : "*Il y a un tel élan de solidarité parce que l'Ukraine, c'est l'Europe. Mais le conflit s'éternise et l'élan s'estompe. Les Ukrainiens sont des chrétiens, ils sont proches des Occidentaux et ont une capacité d'adaptation. Alors qu'à contrario, les Syriens, ont a plus peur d'eux, car ils représentent l'islam.* " [46]

Un travailleur social, ayant accompagné des Syriens, conclut : "*On s'identifie plus à ces populations-là, aux Ukrainiens plutôt qu'aux Syriens. Je vais donner un exemple concret : les Syriens avaient une espèce de mentalité qui n'était pas en adéquation avec nos habitudes françaises : c'était la fin du ramadan, les enfants ne vont pas à l'école, ou on ne va pas se rendre à tel endroit alors qu'il y a un rendez-vous, mais on ne prévient pas, et c'est normal pour eux, car c'est la fin du ramadan. Du coup, ce sont ces logiques qui font que, vraiment, il y avait une* <u>*incompréhension du monde*</u> *qui les entourait réellement en France, pour certaines familles."*[47]

2.3.1 Des enjeux de parcours différents mais une solidarité existante

Comme évoqué dans les paragraphes précédents, ces deux flux migratoires ont entraîné des bouleversements et des transformations politiques pour tenter d'accueillir dans les meilleures conditions possibles ces personnes chassées de leur pays d'origine. Malgré des parcours de vie différents et des mesures de protection différentes, la solidarité à géométrie variable a pu se mettre en place en Europe et en France.

D'après Corinne Balleix, qui explique dans son livre "Enjeux et défis de la politique migratoire européenne", que "*la valeur de solidarité*" est importante à prendre en compte, nous pouvons le voir dans les exemples suivants : "*La guerre en Ukraine montre que la migration irrégulière ne concerne pas seulement les pays méditerranéens et quelques pays de destination, mais que beaucoup d'autres pays de l'UE peuvent avoir besoin de solidarité.*"[48]

---

[46] Propos recueillis après un entretien téléphonique avec une ukrainienne ayant la nationalité française du

[47] Propos recueillis auprès d'un travailleur social en CADA ayant accompagné des syriens par le dispositif de relocalisation, entretien téléphonique du 19/05/2023

[48] Corinne Balleix, Enjeux et défis de la politique migratoire européenne, editions Dalloz 2022, page 201

En France, un dispositif *Ad hoc* a été mis en place pour les Ukrainiens par la *Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS),* avec *une cellule de crise* qui a été ouverte avec 3 objectifs très précis. Suite à un entretien téléphonique avec un agent de la *DDETS d'Ille-et-Vilaine*, les trois volets de ce dispositif ont été identifiées :
" *Le premier volet : Il faut assurer un hébergement et un logement, ce qui implique une distinction entre l'hébergement et le logement. L'hébergement est tout ce qui constitue un premier accueil, tout ce qui est urgent, tout ce qui est un peu temporaire. Et le logement, c'est ce qui doit être définitif et autonome. C'est ce qui concerne l'insertion, c'est au prix d'un dispositif quelque peu hybride, parfois d'un logement temporaire. Le second volet de la cellule de crise ukrainienne consiste à garantir l'accès au droit et s'assurer que les personnes éligibles à certains droits soient au courant des droits auxquels ils peuvent prétendre. Le troisième grand volet, c'est l'emploi qui, évidemment, concerne l'insertion. Alors en ce qui concerne l'emploi, c'est un peu plus récent pour notre cellule de crise, puisque on s'en occupe depuis janvier 2023. Avant il y avait énormément de flux de personnes et donc de questions d'hébergement et de logement à gérer, nous n'avions pas forcément eu le temps de nous occuper de l'emploi, et ce n'était pas de l'urgence."* [49]
On constate donc la mise en place de dispositifs très précis pour accompagner l'arrivée massive des déplacés ukrainiens en France et les aider au mieux. Cette réaction de la politique française est liée au fait qu'elle veut imposer des sanctions au président russe.

2.3.2 Une ambition politique française pour contrer le président russe

D'après la *Direction générale des Etrangers en France* (DGEF), une circulaire du ministère à eu lieu suite à une décision collégiale au niveau européen afin de savoir comment la France peut aider l'Ukraine pour accueillir ses ressortissants. Cela faisait partie d'une ambition politique européenne.
En France, depuis juin 2022, la DDETS a monté une cellule de crise ukrainienne, qui est un dispositif ad hoc. En effet, le conflit était censé être de courte durée. Après une année d'hostilités, les données changent. La durée des protections temporaires sont terminées et la question du renouvellement des titres fait l'objet de vives discussions. D'après un travailleur social en CADA, "*Il n'y a vraiment rien de précis pour le moment par le gouvernement, quelle sera la volonté par la suite. Est-ce qu'on demandera aux gens ce qu'ils souhaitent :*

[49] Propos recueilli auprès d'un agent de la DDETS de l'Ille-et-Vilaine suite à un entretien téléphonique du 10/05/2023

rester en France ou pas? Est-ce qu'on les renouvellera ou pas? Ou bien, est-ce qu'on enlèvera l'APS? On n'a aucun retour, donc c'est vrai, que la projection est difficile pour les Ukrainiens." [50]

La France s'est donc mobilisée pour les Ukrainiens, tout en voulant protéger les Français des conséquences économiques et financières de la guerre.

On constate une réponse inédite de l'Union européenne au déplacement sans précédent de populations des pays de l'Est.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie est apparue comme un point de bascule dans la solidarité et la coopération au sein de l'Union Européenne. Prenons l'exemple de la Pologne, qui s'est montrée réticente à l'égard des autres immigrés lors des flux migratoires de 2015. Avec l'invasion russe, sa politique à l'égard des Ukrainiens était différente, même si celle-ci pouvait toutefois conduire à des discriminations et à des ambiguïtés.

Malgré les différences politiques, les pays accueillant doivent s'adapter et fournir des ressources pour intégrer les réfugiés et les personnes déplacées qui vivront dans le pays d'accueil.

C'est un point important qui devra être abordé dans une deuxième partie de ce travail de recherche : la place de l'apprentissage du français et de la formation professionnelle, pour permettre une insertion la plus complète possible.

II. L'intégration linguistique, professionnelle et culturelle en France

1.1. La nécessité de l'apprentissage de la langue pour l'intégration

L'intégration des réfugiés et des déplacés est une question cruciale dans de nombreux pays, dont la France. Parmi les nombreux aspects de l'intégration, l'apprentissage de la langue locale, en l'occurrence du français, joue un rôle essentiel. Cet apprentissage de la langue française se traduit par plusieurs points qu'il convient de souligner.

L'apprentissage du français est essentiel pour la pleine intégration des réfugiés et des personnes déplacées en France. Il leur permet de communiquer efficacement, d'être autonomes, d'avoir accès aux opportunités d'emploi, de participer activement à la vie civique, de s'intégrer dans la société et d'avoir accès aux services de base. L'apprentissage de la langue contribue à leur réussite et à leur épanouissement dans leur nouveau pays.

[50] Propos recueilli auprès d'un travailleur social en CADA lors d'un entretien téléphonique du 15/05/2023

Il est donc essentiel que les politiques d'accueil et d'intégration mettent en place des programmes d'apprentissage de la langue adaptés aux besoins spécifiques des réfugiés et des déplacés. Ces programmes devraient être accessibles, flexibles et offrir un soutien linguistique continu.

De plus, il est important de mettre en évidence que l'apprentissage de la langue est une responsabilité partagée entre les réfugiés/déplacés, les institutions d'accueil, la société civile et les communautés locales. Une attitude accueillante et inclusive de la part du centre d'accueil favorise un environnement propice à l'apprentissage et à l'intégration linguistique. Cela contribue à briser les barrières linguistiques, à favoriser la compréhension mutuelle, à renforcer les liens sociaux, et permet aux individus déplacés de reconstruire leur vie dans leur pays d'accueil. Investir dans des programmes d'apprentissage linguistique appropriés et promouvoir une société inclusive sont des facteurs clés pour assurer une intégration réussie et durable des réfugiés et des déplacés en France.

Dans son livre autobiographique, co-écrit avec Charlotte Canat, Taym raconte l'histoire d'un jeune réfugié syrien : « *Avant ce livre, Marie souhaitait me soutenir et m'accompagner dans mon intégration en France. En tant qu'institutrice, elle se fixa pour mission de m'aider dans la réussite de mes études. Elle me dispensait des cours de français, suivait de près mes résultats scolaires, rencontrait mes professeurs. Elle rencontra les professeurs au lycée, me visita à l'internat puis demanda à rencontrer la principale adjointe. Je lui dois la réussite de mon inscription dans la section de prothésistes dentaires.*" [51]

1.1.1. Les difficultés de la barrière linguistique

À leur arrivée dans le pays d'accueil, les réfugiés sont confrontés à de nombreuses difficultés liées à la barrière linguistique, car leur langue maternelle est souvent différente de celle du pays d'accueil. Pourtant, la langue est nécessaire pour les tâches quotidiennes telles que faire les courses, trouver un logement, obtenir des soins médicaux, interagir avec les autorités locales et communiquer avec les autres membres de la communauté. Sans une connaissance suffisante de la langue du pays d'accueil, les réfugiés peuvent se sentir isolés, frustrés, incapables de s'exprimer ou de comprendre les informations essentielles. Concernant l'aspect de l'intégration sociale, la langue joue un rôle crucial dans le processus d'intégration

[51] Taym une odyssée syrienne : un exil de la Syrie à la France, Charlotte Canat/Taym, edition Elytis 2022, page 114

sociale. Lorsque les réfugiés ne peuvent pas communiquer efficacement, ils risquent d'avoir du mal à faire des connaissances, à nouer des liens avec la communauté et à participer à des activités sociales, ce qui peut entraîner un sentiment d'exclusion et de marginalisation.

L'accès à l'éducation : pour les réfugiés, l'accès à une éducation de qualité est essentiel pour reconstruire leur vie et pour l'avenir de leurs enfants. De nouveau, la barrière linguistique peut entraver leur accès à l'éducation. Les enfants réfugiés qui ne comprennent pas la langue d'enseignement peuvent rencontrer des difficultés à assister aux cours et à s'intégrer dans le système scolaire ou de formation.

L'accès à l'emploi : la langue est un facteur déterminant pour l'accès à l'emploi. Les réfugiés qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil vont avoir du mal à trouver un emploi, en particulier un emploi qualifié. Ils peuvent être contraints d'occuper des emplois peu qualifiés, mal rémunérés et précaires, ce qui risque d'affecter leur capacité à subvenir à leurs besoins et à s'intégrer économiquement.

Pour surmonter ces difficultés, il est essentiel de fournir aux réfugiés des programmes d'apprentissage de la langue adaptés, ainsi que des services de traduction et d'interprétariat pour faciliter leur accès aux informations et aux services. Il est également indispensable de promouvoir un environnement inclusif et de sensibiliser la population locale à l'importance de la communication.

1.1.2. Les enjeux de l'apprentissage de la langue

L'enjeu le plus évident est de pouvoir communiquer efficacement avec les membres de la société d'accueil. La maîtrise de la langue française permet aux réfugiés de se faire comprendre, d'exprimer leurs besoins, de tisser des liens sociaux et de participer activement à la vie quotidienne.

L'apprentissage de la langue facilite l'intégration sociale du réfugié en lui permettant de comprendre les normes culturelles, les valeurs et les coutumes du pays d'accueil. Cela favorise l'interaction avec les habitants locaux, réduit le sentiment d'isolement et encourage la construction de relations interpersonnelles.

La maîtrise de la langue française permet également d'accéder à des opportunités : cela augmente les chances des réfugiés/déplacés d'accéder à un emploi décent et durable, pour

progresser professionnellement. Elle leur ouvre également les portes de la formation professionnelle et de l'éducation, ce qui contribue à leur intégration économique et sociale. La connaissance de la langue permet de lire et de comprendre les offres d'emploi, de rédiger un Curriculum Vitae et une lettre de motivation, de réussir un entretien et de communiquer efficacement sur le lieu de travail.

L'indépendance et l'autonomie : en apprenant la langue française, le réfugié gagne en autonomie et en indépendance. Il peut effectuer des tâches quotidiennes telles que faire ses courses, utiliser les transports en commun, prendre des rendez-vous médicaux, gérer ses affaires administratives, ce qui contribue à sa dignité et augmente sa confiance en lui.

L'accès aux services : La langue est un outil essentiel pour accéder aux services publics, aux soins de santé, à l'éducation, aux aides sociales et à d'autres ressources. En maîtrisant le français, le réfugié peut naviguer plus facilement dans le système et obtenir l'assistance dont il a besoin. L'apprentissage de la langue permet aux réfugiés/déplacés de surmonter les barrières bureaucratiques et d'obtenir l'assistance dont ils ont besoin.

L'autonomisation : L'apprentissage de la langue française donne au réfugié la capacité de se défendre et de défendre ses droits. Il lui permet de mieux comprendre les lois, les réglementations et les procédures légales, ce qui renforce sa capacité à s'exprimer et à prendre part à des décisions qui le concernent.

La reconnaissance et la valorisation : En acquérant des compétences linguistiques, le réfugié est mieux reconnu et valorisé en tant qu'individu à part entière dans la société d'accueil. La maîtrise de la langue favorise la reconnaissance de ses compétences, de son potentiel et de sa contribution à la communauté.

La maîtrise de la langue française aide les réfugiés/déplacés à se faire entendre, à se défendre et à lutter contre les discriminations dont ils peuvent faire l'objet. Elle leur donne les moyens de faire valoir leurs droits et de contribuer activement à la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, ainsi elle permet la prévention des discriminations.

En somme, l'apprentissage de la langue française représente un enjeu fondamental pour un réfugié, car il ouvre la voie à une meilleure communication, à une intégration sociale réussie, à des opportunités d'emploi, à l'autonomie et à la reconnaissance de sa valeur en tant que membre actif de la société.

1.1.3. La mise en place de cours de langue pour les Ukrainiens

D'après l'entretien avec un responsable de la cellule de crise à la DDETS, l'un des aspects de leur dispositif concerne "*les questions d'intégration, et précisément le FLE (Français comme langue étrangère). C'est via le financement d'organismes et d'associations, qu'on dispense des cours de français, mais aussi des cours d'intégration,jugés plus généraux, par exemple, la question très pratique en France : savoir remplir un document administratif. Donc évidemment, les Ukrainiens y ont accès, maintenant ils ne sont pas nombreux à s'y être inscrits. Je crois qu'on est entre 10% et 15% de la masse totale à peu près. Il y a une volonté quand même d'apprendre le français, alors que certains Ukrainiens voulaient partir et ne pensaient pas rester en France. Or là, ils comprennent qu'ils ne vont pas pouvoir partir, ils ne vont pas pouvoir rentrer là, maintenant, en tout cas, donc ils commencent à se lancer dans des parcours d'intégration qui évidemment passent par la langue.*
En ce qui concerne la langue, les Ukrainiens sont quand même assez doués dans les langues étrangères, donc ils progressent vraiment très vite. Après, ils sont aussi très débrouillards avec tout ce qui est technologie, donc là-dessus, ils savent mieux faire que nous. Donc il n'y a pas de problème, ils arrivent à trouver des emplois, puisque énormément d'emplois ne nécessitent pas de connaissance particulière du français."[52]

1.2. Les acteurs impliqués dans la mise en place des cours de langue

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la mise en place des cours de langue pour les réfugiés dans les pays d'accueil.

Les gouvernements nationaux : Les gouvernements des pays d'accueil ont la responsabilité de faciliter l'intégration des réfugiés, y compris en leur fournissant des cours de langue adaptés. Les gouvernements peuvent élaborer des politiques et des programmes d'apprentissage de la langue, allouer des ressources financières et logistiques, collaborer avec d'autres acteurs pour offrir des cours de langue de qualité.

Les institutions éducatives sont des acteurs à ne pas négliger. En effet, les établissements d'enseignement, tels que les écoles, les collèges et les universités, peuvent jouer un rôle important dans l'offre de cours de langue aux réfugiés. Ils peuvent proposer des programmes spécifiques pour les apprenants adultes, les jeunes et les enfants réfugiés, en adaptant les

[52] Propos recueillis auprès d'un agent de la DDETS 35 lors d'un entretien téléphonique du 10/05/2023

méthodes d'enseignement et les ressources pédagogiques pour répondre à leurs besoins particuliers.

De plus, les bénévoles et les membres des communautés locales peuvent contribuer de manière significative à l'apprentissage de la langue des réfugiés. Ils peuvent offrir des services de tutorat, de conversation, en aidant les réfugiés à pratiquer la langue et à s'intégrer socialement.

La collaboration et la coordination entre ces différents acteurs sont essentielles pour assurer l'efficacité et la pertinence des cours de langue pour les réfugiés, ainsi que pour soutenir leur intégration réussie dans les pays d'accueil.

L'apprentissage du français permet une participation citoyenne : l'apprentissage de la langue encourage la participation citoyenne des réfugiés/déplacés en leur permettant de comprendre les droits et devoirs dans leur pays d'accueil. Cela favorise leur engagement politique, social et culturel, et renforce le sentiment d'appartenance à la société d'accueil.

1.2.1. Les différences avec l'accueil des Syriens en 2015

En France, les demandeurs d'asile peuvent obtenir des protections internationales s'ils ont des craintes de persécutions ou des menaces dans leurs pays d'origine. Après le dépôt de demande d'asile, ces personnes peuvent obtenir *le statut de réfugié* pour une durée de dix ans renouvelable ou bien une *protection subsidiaire* d'une validité de quatre ans, également renouvelable. C'est d'ailleurs ce dont les Syriens ont pu bénéficier en France en 2015.
Le statut de réfugié est reconnu à toute personne telle que définie dans la Convention de Genève de 1951, complétée par le Protocole de New York de 1967. Par ce statut, les Syriens ont pu bénéficier des mêmes droits que chaque citoyen français : logement social, prestations sociales, emploi…
Pour illustrer ce propos, les travailleurs sociaux de SOLIHA déclarent : "*On ne peut pas dire qu'il y a des privilégiés, ou que d'autres le sont moins. Pour l'Ukraine, on constate plus d'engouement, elle fait partie de l'Europe. Ce qui se passait en Syrie, c'est beaucoup plus lointain en termes de conflit. Malgré tout, pour les nationalités, on n'est pas du tout égalitaire, c'est certain. Aux Ukrainiens on a ouvert beaucoup de droits très rapidement. Les femmes enceintes ont un RSA majoré. Forcément, en tant que travailleur social on se questionne car ça devrait être fait pour tout le monde : on peut peut-être évoquer une forme*

d'injustice pour les autres. Les Ukrainiens sont dans une situation très particulière, tout leur a été facilité. Il y a une vraie simplification, mais malheureusement ce n'est pas le cas pour chaque migrant."[53]

1.2.2. Les initiatives prises pour l'apprentissage de la langue pour les Syriens

Le CLPS (Cours de Langue pour les Primo-arrivants et les Statutaires) est un dispositif mis en place en France pour offrir des cours de français comme langue étrangère (FLE) aux réfugiés et aux migrants. Il vise à favoriser leur intégration linguistique, sociale et professionnelle dans le pays d'accueil. Afin d'intégrer ces cours du français, la personne étrangère doit bénéficier d'une protection de réfugié, ou d'une autorisation provisoire au séjour, l'autorisant à effectuer cette formation. Ainsi, les Syriens ont pu effectuer ces cours de langue uniquement après leur examen de la demande d'asile et l'obtention d'une protection par la France. Auparavant, ils ne pouvaient apprendre le français que par l'intermédiaire d'associations et de bénévoles.

Les cours de FLE dispensés dans le cadre du CLPS sont adaptés aux besoins spécifiques des apprenants adultes qui sont arrivés récemment en France ou qui ont obtenu un statut de résident.

Public ciblé : Les cours de FLE du CLPS s'adressent principalement aux primo-arrivants, c'est-à-dire aux personnes qui viennent d'arriver en France et qui ont peu ou pas de connaissances de la langue française. Cependant, les migrants qui ont déjà obtenu un statut de résidents, peuvent également en bénéficier pour renforcer leurs compétences en français.

Contenu des cours : Les cours de FLE du CLPS couvrent les différentes compétences linguistiques nécessaires à la communication en français, à savoir, la compréhension orale, la compréhension écrite, l'expression orale et l'expression écrite. L'enseignement peut porter sur des sujets pratiques de la vie quotidienne ainsi que sur des thèmes liés à la culture, à la société et au monde du travail en France. L'objectif principal de ces cours est d'acquérir l'usage quotidien du français et les connaissances nécessaires à une bonne intégration dans la société française.

[53] Propos recueillis lors d'un entretien auprès de travailleurs sociaux à SOLIHA du 24/04/2023, voir annexe

Organisation par niveaux de langue. Les cours de FLE du CLPS sont généralement organisés par différents niveaux de langue, allant du niveau débutant au niveau avancé. Cela permet d'adapter les cours aux besoins et aux compétences linguistiques spécifiques des apprenants.

Modalités d'enseignement : Les cours de FLE du CLPS peuvent être dispensés dans des établissements spécialisés, des centres de formation, des associations ou d'autres structures dédiées à l'accueil des réfugiés et des migrants. Les modalités peuvent varier en fonction des lieux et des dispositifs locaux, mais ils visent généralement à offrir un enseignement interactif et participatif, favorisant l'interaction et la pratique de la langue.

Il peut parfois exister un accompagnement complémentaire : En plus des cours de FLE, le CLPS peut proposer un accompagnement complémentaire, tel que des ateliers socio-linguistiques, des cours de citoyenneté, des stages en entreprise ou des actions d'orientation professionnelle. Cela vise à renforcer l'intégration sociale et professionnelle des apprenants.

Relevons que les dispositifs et les programmes peuvent varier selon les régions et les départements de France. Le CLPS est conçu pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants et pour faciliter leur parcours d'intégration linguistique et sociale dans la société française.

Nous trouvons un témoignage suivant dans le livre "Taym, une odyssée syrienne : un exil de la Syrie à la France" : "*Elle m'aida également dans l'apprentissage de la culture française. Elle prit le temps au cours de conversation en famille de donner le sens des mots que j'ignorais. Marie, m'accompagnait pour des balades en ville, elle ne pouvait s'empêcher de me donner un cours d'histoire sur un bâtiment, un lieu, où de se lancer dans de longues explications socio-linguistiques. Elle me gavait d'informations : elle voulait rattraper le temps. Dans la famille de Marie je découvrais aussi la communication, l'échange et surtout le franc-parler, nous formions un étrange mélange culturel.*"[54]

Dans cet extrait, nous découvrons comment certaines personnes se sont impliquées dans l'accompagnement de Syriens à leur arrivée en France.

Une travailleuse sociale qui s'est occupée de Syriens relocalisés confirme dans une interview: " *Ce qui était dommage, je pense, c'est qu'à l'époque, il y avait quand même une obligation*

[54] Taym une odyssée syrienne : un exil de la Syrie à la France, Charlotte Canat/Taym, edition Elytis 2022

de l'apprentissage de la langue française, mais c'était insuffisant. En plus, pour les arabophones, je trouve que c'est difficile l'apprentissage, tout est différent : déjà ils écrivent dans le sens inverse de droite à gauche, et je crois bien, qu'ils avaient 200 heures par l'OFII, mais c'était pas suffisant à l'époque, maintenant c'est 400 heures."[55]

1.2.3. Les similitudes et les différences avec l'accueil des Ukrainiens

Les similitudes dans l'accueil des réfugiés Ukrainiens et des Syriens : ils rentrent dans le droit commun et bénéficient des mêmes possibilités et opportunités.

Les différences : La procédure d'asile est différente pour les Syriens : ils n'ont pas les mêmes droits que les Ukrainiens. Selon le témoignage téléphonique d'une travailleuse sociale dans un CADA, "*Les Ukrainiens n'ont pas de délai de carence, tout est possible pour ce public malgré la durée de leur APS, c'est-à-dire 6 mois actuellement. Ils n'ont pas de délai de carence pour l'ouverture des droits médicaux, déjà première chose. Les autres demandeurs d'asile ont 3 mois d'attente avant l'autorisation des droits médicaux. Les Ukrainiens ont le droit à l'ADA, alors qu'ils ont aussi le droit à la CAF. Ils n'ont pas le droit au RSA, mais ils ont le droit aux APL et aux allocations familiales. Ils ont également le droit au travail tout de suite, (les autres nationalités n'ont pas ce droit) et ils sont tout de suite orientés, s'ils le souhaitent, vers des cours de français.* "[56]

Un agent de la DDETS 35 confirme : "*Il y a quand même des spécificités du public ukrainien. Il y en a deux : la première, c'est qu'ils trouvent du travail extrêmement rapidement avant même qu'on leur trouve des logements. Donc c'est vrai, qu'on a été un peu bousculé pour cette raison là, puisque on n'arrivait pas à leur trouver des logements, qu'eux trouvaient déjà des emplois, qu'ils étaient dans des centres d'hébergement et qu'on ne pouvait plus les en faire sortir, puisque c'était dans des zones économiquement dynamiques, comme Saint-Malo, où évidemment, il n'y a pas de logements. Bon, ça a été la première chose. Et la seconde spécificité de ce public, c'est le fait qu'au tout début, ils souhaitaient massivement retourner en Ukraine. Pour vous donner un chiffre, on va dire qu'on était à 70% d'Ukrainiens qui souhaitaient retourner en Ukraine et 30% qui voulaient rester ou aller dans un autre pays de l'Union Européenne. Aujourd'hui, on constate que la tendance s'est inversée, c'est 70% de*

[55] Propos recueillis lors d'un entretien du 19/05/2023 avec une référente sociale qui accompagnait des relocalisés syriens
[56] Propos recueillis suite à un entretien téléphonique du 15 mai 2023 avec une travailleuse social d'un CADA

personnes qui veulent rester en France et 30% qui veulent retourner en Ukraine. Évidemment, pas de gaieté de cœur, c'est qu'on savait très bien que le conflit va durer très longtemps et que, de toute manière, il y a énormément de problématiques, même si le conflit devait s'arrêter demain."[57]

2. L'aide à la formation et l'insertion professionnelle

L'aide à la formation et à l'insertion professionnelle revêt plusieurs enjeux importants. Premièrement, c'est l'acquisition de compétences. L'aide à la formation permet aux individus d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances qui sont nécessaires pour s'adapter aux évolutions du marché du travail. Cela inclut l'apprentissage de compétences techniques spécifiques, ainsi que le développement de compétences transversales, telles que la communication, la résolution de problèmes et le travail d'équipe.

Deuxièmement, cela permet d'améliorer l'employabilité. En effet, l'insertion professionnelle nécessite souvent un certain niveau de qualification et d'expérience. L'aide à la formation et à l'insertion professionnelle vise à renforcer l'employabilité des individus en leur permettant d'acquérir les compétences et les certifications nécessaires (car les diplômes obtenus dans leur pays d'origine par les réfugiés/déplacés ne sont pas reconnus en France) pour accéder à un emploi et progresser dans leur carrière professionnelle.

Cela permet aussi de réduire les inégalités. L'accès à la formation et à l'insertion professionnelle peut contribuer à réduire les inégalités socio-économiques. En offrant des opportunités de formation et d'emploi à tous, indépendamment de leur origine ou de leur statut social, on favorise une société plus égalitaire en donnant à chacun la possibilité de développer son potentiel et de réaliser ses aspirations professionnelles.

Ainsi, l'aide à la formation et à l'insertion professionnelle présente des enjeux majeurs tant au niveau individuel que sociétal, en favorisant l'acquisition de compétences, l'amélioration de l'employabilité, la réduction des inégalités. C'est un investissement essentiel pour promouvoir la croissance durable et l'épanouissement des individus dans une société.

2.1.1. L'importance de l'insertion professionnelle pour l'intégration

L'insertion professionnelle joue un rôle crucial dans le processus d'intégration des réfugiés dans leur pays d'accueil.

[57] Propos recueillis auprès d'un agent de la DDETS 35 lors d'un entretien téléphonique du 10/05/2023

Elle permet une autonomie économique : L'insertion professionnelle permet aux réfugiés de devenir autonomes sur le plan économique. En trouvant un emploi stable et rémunéré, ils sont en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, ce qui réduit leur dépendance vis-à-vis de l'aide sociale. L'autonomie économique renforce également leur estime de soi et leur sentiment de dignité.

Cela permet aussi une intégration sociale : L'emploi joue un rôle essentiel dans l'intégration sociale. En travaillant, les réfugiés ont la possibilité de rencontrer des collègues locaux et d'interagir avec eux, de nouer des relations sociales et de participer activement à la vie de la communauté. L'insertion professionnelle favorise l'échange interculturel et renforce le tissu social.

L'acquisition de compétences par l'intermédiaire de l'insertion : L'emploi offre aux réfugiés la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et de développer leurs connaissances professionnelles. Cela peut inclure l'apprentissage de compétences spécifiques à un métier, ainsi que le renforcement des compétences linguistiques et des compétences transversales, telles que la communication, la gestion du temps et la résolution de problèmes. Ces compétences sont précieuses non seulement pour leur développement personnel, mais aussi pour leur employabilité future.

L'emploi apporte également une stabilité financière et une sécurité. Cela permet aux réfugiés de planifier leur avenir, de s'installer durablement dans le pays d'accueil et de se projeter à long terme. La stabilité professionnelle réduit également le risque d'instabilité économique et sociale, ce qui contribue à leur bien-être et à leur intégration durable.

L'insertion professionnelle des réfugiés peut être bénéfique pour l'économie locale. Leur participation au marché du travail apporte une main-d'œuvre supplémentaire, diversifiée et souvent qualifiée. Les réfugiés peuvent contribuer à la croissance économique, à l'innovation et à la diversification des compétences dans différents secteurs, ce qui pourrait avoir un impact positif sur la société dans son ensemble.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés, il est important de mettre en place des politiques et des programmes qui facilitent leur accès à l'emploi, tels que des formations professionnelles adaptées, des services d'orientation professionnelle, des mesures de reconnaissance des qualifications étrangères, ainsi que des initiatives de sensibilisation et de soutien des employeurs. Une intégration réussie sur le plan professionnel contribue de manière significative à l'intégration globale des réfugiés dans leur pays d'accueil.

2.1.2. Les difficultés rencontrées par les Ukrainiens sur le marché du travail français

Il ressort des entretiens réalisés que la principale difficulté pour les Ukrainiens, comme pour toutes les personnes déplacées ou réfugiées, est la barrière de la langue, mais également le statut de protection temporaire qui leur est octroyé.
Un travailleur social en CADA, qui accompagne les Ukrainiens, précise : " *De plus, leur APS est de 6 mois uniquement, il faut la renouveler à chaque fois. Pour les Ukrainiens, se projeter dans un emploi durable, c'est compliqué, parce que leur APS est valable 6 mois, donc ça ne marche pas. Le permis de conduire, c'est pareil, ils peuvent s'inscrire au cours de code, mais ils ne pourront pas s'inscrire au passage du permis. Donc c'est un problème évident. C'est vraiment un paradoxe. On leur permet de s'installer tout en ne leur donnant pas les moyens complets de se sentir vraiment ici, entre guillemets, "chez eux", en France".*[58]

2.2. La mise en place de programmes d'aide à la formation et l'insertion professionnelle pour les Ukrainiens

Il ressort des entretiens menés que les Ukrainiens reçoivent une aide très rapidement et plus facilement que les autres migrants ou réfugiés, ce qui, comme nous l'avons vu plus haut, est lié au contexte politique. Ainsi, selon un travailleur social de l'agence à vocation sociale, "*à Fougères (35), un partenariat s'est créé avec une grande entreprise de maroquinerie qui fait de la sous traitance. Ils ont décidé d'embaucher des Ukrainiennes pour des travaux de couture, en contrat de professionnalisation de 35 h. Le mercredi est banalisé pour faire des cours de français. Il y a eu de vrais progrès grâce à cette spécificité. Avant les Ukrainiennes étaient entre elles, à présent elles sont mélangées entre les Français, et ainsi il y a un vrai apprentissage de la langue française et une vraie évolution."* [59]
C'est un bon exemple de la manière dont on peut surmonter la barrière de la langue tout en s'intégrant professionnellement.
Il convient de noter que nous manquons de recul sur la situation des déplacés ukrainiens, cela nous empêche de tirer de véritable conclusion et de citer l'ensemble des programmes d'aide à la formation et d'insertion professionnelle envers cette population. Nous n'avons pas de regard objectif sur la situation, c'est le futur qui montrera l'exactitude et les moyens dont les ukrainiens ont pu bénéficier. Toutefois, selon les situations rencontrées sur le terrain, les

[58] Propos recueillis auprès d'un travailleur social en CADA lors d'un entretien du 15/05/2023
[59] Propos recueillis auprès de travailleurs sociaux de SOLIHA lors d'un entretien du 24/04/2023

exemples cités font penser que cette insertion se passe mieux pour les ressortissants de l'ukrainiens.

2.2.1. Les acteurs impliqués dans la mise en place de ces programmes

Voici les déclarations faites lors d'une interview avec un travailleur social de SOLIHA : "*Tous les secteurs qui ont du mal à recruter, qui embauchent dans le bâtiment, le ménage, la restauration… les entreprises embauchent les personnes malgré les freins liés à la langue française".*[60]

D'après un agent de la DDETS 35, "*On a mis en place les outils, et cela nous a permis, petit à petit, de monter en puissance sur le domaine de l'emploi, puisque, évidemment, il s'agit de faire en sorte, … de faire se rencontrer les Ukrainiens et la demande d'emploi, donc les entreprises. Donc, on fait rencontrer, notamment, le Pôle emploi et l'Union des entreprises 35, c'est-à-dire le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) d'Ille et Vilaine avec les Ukrainiens, en fonction des besoins.*"[61]

2.2.2. Les moyens mis en place pour faciliter l'accès à la formation et l'insertion professionnelle

L'accès à la formation professionnelle est principalement facilité par l'intermédiaire de pôle emploi, qui propose un premier rendez-vous pour les réfugiés. Selon les travailleurs sociaux avec lesquels nous avons échangé, pôle emploi oriente initialement les réfugiés vers des cours de français, car il est difficile de trouver un emploi si les personnes ne parlent pas la langue. Un parcours appelé CLPS existe pour permettre d'atteindre un niveau de français presque supérieur au niveau A2. Les travailleurs sociaux indiquent également qu'il existe une formation FLE (Français Langue Étrangère) comprenant un cours préparatoire intitulé "Avenir - Stage - Alternance" en français. Pour les personnes concernées, l'insertion professionnelle n'est pas envisagée pour le moment, car il est nécessaire de maîtriser d'abord la langue française.

[60] Propos recueillis auprès de travailleurs sociaux de SOLIHA lors d'un entretien du 24/04/2023
[61] Propos recueillis auprès d'un responsable de la DDETS 35 lors d'un entretien du 10/05/2023

2.3. Les différences avec l'accueil des Syriens en 2015

2.3.1. Les initiatives prises pour la formation et l'insertion professionnelles des Syriens

Les Syriens étant passés par le processus d'asile et donc l'obtention d'un titre de réfugié, ils n'ont pas eu les mêmes droits et possibilités que les Ukrainiens dès leur arrivée sur le territoire français.

Les Syriens qui attendaient leur statut pendant leur demande d'asile n'avaient droit ni à une formation ni à une insertion professionnelle. En effet, la demande d'asile n'accorde pas la possibilité de suivre une formation. Les personnes sont en attente d'un statut, elles ne savent pas si elles pourront s'intégrer en France tant que leur demande auprès de l'OFPRA ou de la CNDA n'est pas traitée. Leur temps est en quelque sorte suspendu, arrêté pendant leur procédure d'asile. Le "temps" est un facteur très important pour les demandeurs d'asile, et la procédure d'asile s'avère, en effet, particulièrement longue et éprouvante pour eux.

Ainsi, ce n'est que lorsque les Syriens ont obtenu un statut qu'il leur a été possible de suivre une formation et de s'intégrer au marché du travail.

Ils entrent dans le droit commun et bénéficient des mêmes droits que les Français : inscription à Pôle emploi, à la Mission Locale… Ils doivent passer par l'OFII pour signer le contrat d'intégration républicaine (CIR) et suivre des cours de français obligatoires pour permettre leur insertion.

Toutefois, selon le livre de Joude Jassouma "Je viens d'Alep", les Syriens étaient tout aussi motivés à apprendre et à travailler : "*Le plus urgent, trouver un travail. (...) je veux gagner ma vie comme je l'ai toujours fait en Syrie. Surtout ne pas rester un assisté. Je n'aime pas vivre d'une allocation. Je préfère travailler.*" [62]

2.3.2. Les similitudes et les différences avec l'accueil des Ukrainiens sur la formation

Les Syriens étaient des demandeurs d'asile, et nous savons que tout est bloqué pendant la durée de l'examen de la demande mais le statut leur permet une stabilité de 10 ans contrairement aux Ukrainiens qui bénéficient d'une APS de courte durée équivalent à 6 mois. Il s'agit d'une mesure temporaire, comme le nom de leur protection l'indique. L'avenir est incertain et, en fin de compte, l'intégration reste complexe, ce que confirme une travailleuse sociale en CADA : "*La protection temporaire pour les Ukrainiens leur accorde des droits dès leur arrivée sur le territoire français. Mais cela reste compliqué pour eux de s'intégrer en*

[62] Joude Jassouma, avec Laurence de Cambronne, Je viens d'Alep, Itinéraire d'un réfugié ordinaire, Allary Editions, pages 186-187

France, car ils ne savent pas ce qu'il va se passer d'ici quelques mois, et quels seront leurs droits. Ils bénéficient d'une APS seulement 6 mois"[63]. Les entreprises, pôle emploi proposent malgré tout des possibilités de formation en lien avec l'apprentissage de la langue française pour les ukrainiens, des arrangements sont proposés malgré leur protection de courte durée.

3. L'accueil citoyen des Ukrainiens et le programme de relocalisation de l'Union Européenne pour les Syriens

3.1. Les initiatives d'accueil citoyen pour les Ukrainiens dont les Syriens n'ont pas bénéficié en 2015

D'après le "Guide du gouvernement pour l'hébergement citoyen des déplacés ukrainiens" qui explique le concept de l'accueil citoyen en France : " *Depuis le début de la crise ukrainienne, le gouvernement a recensé plus de 45 000 propositions d'hébergement citoyen, ce qui témoigne d'un très fort élan de solidarité jusqu'ici inédit. Face à la très grande vulnérabilité des personnes, majoritairement des femmes seules avec enfants, qui arrivent en France après avoir fui la guerre dans leur pays, et aux nombreuses initiatives citoyennes ce guide a pour objet de définir un cadre strict de ces cohabitations.*
L'hébergement citoyen repose sur la mobilisation de foyers souhaitant s'investir en faveur des déplacés en proposant un accueil temporaire au sein de leur résidence principale ou dans un logement inoccupé mis à disposition gratuitement. A ce titre, il n'est pas une alternative à l'accès au logement autonome mais bien un soutien s'appuyant sur la manifestation solidaire de citoyens et citoyennes engagés et appuyés par des associations."[64]
Pour illustrer concrètement cette notion d'hébergement citoyen, un entretien téléphonique avec un responsable de la DDETS 35 confirme que le taux d'hébergement citoyen est très élevé pour les personnes déplacées ukrainiennes : "*Je pense notamment aux hébergeurs citoyens, c'est-à-dire aux simples citoyens, qui mettent une partie de leur logement à disposition, à titre gratuit, puisque ces personnes ont eu le droit pour l'année 2022 à 150,00€ de dédommagement par mois, à partir d'un minimum de 90 jours d'hébergement consécutifs. Le dispositif d'aide aux hébergeurs : l'idée, c'était que pour absorber le choc du nombre de personnes qui ont été contraintes de se déplacer, les hébergeurs citoyens accueillaient des*

[63] Propos suite à un entretien avec un TS d'un CADA pôle ukraine du 15 mai 2023
[64] Guide du gouvernement pour l'hebergement citoyen des déplacés ukrainiens: https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/04/hebergement_citoyen_2022.pdf

Ukrainiens, pendant que nous, on trouvait des solutions plus pérennes. Il y a eu un véritable engouement dès le début, et ensuite il y a eu une certaine lassitude de la part des gens.”[65]

3.2. Les associations et les initiatives d'accueil citoyen

Lors d'un entretien effectué avec l’agence immobilière à vocation sociale, les travailleurs sociaux ont confirmé: “*qu'il y a eu un engouement énorme par les associations déjà existantes sur le territoire français : la Croix-Rouge, les Restos du cœur. Les communes telle que Langon, par exemple, en décembre ont offert un sapin de Noël aux familles ukrainiennes. Tout le monde a donné de sa personne, mais maintenant cela s'essouffle avec le temps. SOLIHA a un partenariat avec Envie 35, qui ont donné de l’électroménagers neufs, pour l’ameublement des appartements*.”[66]

Des associations se sont mobilisées pour accueillir les Ukrainiens. Un travailleur social dans un CADA, qui a accueilli des Ukrainiens, explique qu’ "*il y a des fonds qui ont été récoltés pour les personnes ressortissantes d'Ukraine, et les associations les ont versés à ces personnes. Il y a eu des petites choses de mise en place, mais par contre, un mouvement national, non, je pense pas, c'est plus localement, des collectifs de soutien, parce que dans le village, par exemple, il y a une famille ou deux ukrainiennes qui arrivaient, et cela a créé un mouvement de solidarité.”*[67]

Des universités et des écoles, des mairies et des supermarchés ont également été sollicités pour des dons de vêtements et de petit matériel médical à remettre à des familles ukrainiennes. D’après le responsable de la DDETS 35, “*L'élan de bonté qui a eu de la part des citoyens, a permis, on va dire, de gérer les premiers temps de la crise. Des associations religieuses, dont catholiques, se sont simplement mobilisés spécifiquement pour les Ukrainiens. De toute façon, ils se mobilisent très souvent pour les publics migrants, et donc là, ils étaient prêts, avec notamment la mise à disposition d'un certain nombre de bâtiments, notamment, des couvents, puisque notre plus gros centre en Ille-et-Vilaine, c'était un couvent, et il y avait 100 personnes ukrainiennes dedans.* ”[68]

---

[65] Propos recueillis auprès d’un responsable de la DDETS 35 suite à un entretien du 10/05/2023
[66] Propos recueillis auprès des travailleurs sociaux de SOLIHA 35, lors d’un entretien du 24/04/2023
[67] Propos recueillis auprès d’un travailleur social d’un CADA accompagnant des Ukrainiens, lors d'un entretien le 15/05/2023
[68] Propos recueillis auprès d’ un responsable de cellule de crise ukrainienne de la DDETS 35, lors d’un entretien du 10/05/2023

3.3. La solidarité liée à cet accueil citoyen

D'après le CNLE, la *solidarité* se définit comme suit : *« Dans "De la division du travail social" (1893), Emile Durkheim utilise la notion de « solidarité sociale ». Il s'agit du lien moral qui unit les individus d'un même groupe, et qui forme le ciment de la « cohésion sociale » : pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres. C'est aussi en examinant les changements dans la forme de ce lien que Durkheim entend expliquer l'évolution des sociétés humaines.»*[69]

Les travailleurs sociaux d'une agence immobilière à vocation sociale illustrent ainsi cette vague de solidarité avec les Ukrainiens : "*L'opérateur de téléphonie français FREE avait proposé de faire des forfaits gratuits de téléphonie aux Ukrainiens pendant un an, maintenant c'est terminé. On constate donc un vrai élan de solidarité, tant de la part des communes, que dans les lycées (certains sont hébergés, encore jusqu'à maintenant, dans des lycées pour pallier au manque de logements)*."[70]

D'après un article de "TV5 monde", "*Des trains gratuits de la SNCF , la France proposera l'activation de la directive de « protection temporaire » à l'échelle européenne, des observateurs ou acteurs du secteur de l'aide aux réfugiés expriment une certaine amertume face à une «solidarité à géométrie variable »*[71]

Ces exemples témoignent de la solidarité qui régnait à l'égard des personnes déplacées ukrainiennes.

3.3.1 Les enjeux de l'accueil citoyen pour l'intégration des Ukrainiens

L'accueil citoyen est une approche dans laquelle des citoyens locaux ou des familles ouvrent leurs foyers et offrent un soutien direct aux personnes déplacées afin de faciliter leur intégration dans la société d'accueil.

D'après le Guide du gouvernement pour l'hébergement citoyen, "*l'objectif est de structurer, professionnaliser et accompagner les associations chargées de l'hébergement citoyen et les*

---

[69] CNLE, définitions solidarité et solidarité nationale: https://www.cnle.gouv.fr/solidarite-et-solidarite-nationale.html

[70] Propos recueillis avec des travailleurs sociaux de SOLIHA 35, lors d'un entretien du 24/04/2023

[71] Maya Elboudrari , Réfugiés : d'Ukraine ou du Moyen-Orient, un double traitement médiatique et politique ? publié le 2/03/2022 à TV5monde : https://information.tv5monde.com/info/refugies-d-ukraine-ou-du-moyen-orient-un-double-traitement-mediatique-et-politique-447061

initiatives de la société civile en faveur de l'hébergement de déplacés chez les particuliers ou de mise à disposition de logements autonomes." [72]

L'accueil citoyen revêt plusieurs aspects. L'un des principaux défis consiste à trouver des foyers prêts à accueillir les personnes déplacées et à leur offrir un logement adéquat. Les ressources financières et matérielles nécessaires pour répondre aux besoins de base des personnes accueillies peuvent constituer un autre défi.

L'accueil citoyen implique l'intégration de personnes d'une autre culture, ce qui peut entraîner des difficultés d'adaptation entre les personnes accueillies et les familles d'accueil. Les différences linguistiques, religieuses, sociales et culturelles nécessitent une compréhension et une sensibilité interculturelles pour encourager une intégration réussie.

Les personnes déplacées ont peut-être subi des traumatismes et des pertes et risquent d'avoir besoin d'un soutien émotionnel pour se reconstruire et s'adapter à leur nouvel environnement. On attend des familles d'accueil qu'elles soient prêtes à offrir un soutien social et psychologique afin de favoriser le processus d'intégration.

3.3.2. Les avantages de l'accueil citoyen

L'accueil citoyen favorise une intégration plus rapide et plus complète dans la société du pays d'accueil. Les personnes déplacées ont la possibilité de vivre avec des familles locales, de partager leur quotidien, d'apprendre la langue, de comprendre les coutumes régionales et de nouer plus facilement des contacts sociaux.

L'accueil citoyen permet un échange culturel direct entre les personnes déplacées et les familles d'accueil, ce qui favorise la compréhension mutuelle, l'ouverture d'esprit et l'enrichissement culturel pour les deux parties.

L'accueil citoyen permet de partager la responsabilité de l'intégration entre les gouvernements et les citoyens. Cela peut contribuer à réduire la pression sur les ressources gouvernementales et à permettre une approche plus personnelle et humaine de l'accueil et de l'intégration des personnes déplacées.

L'accueil citoyen sensibilise la population locale aux problématiques des réfugiés et des personnes déplacées, encourageant de cette façon la solidarité et la compassion envers ces populations vulnérables.

---

[72] Guide du gouvernement pour l'hebergement citoyen des déplacés ukrainiens: https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/04/hebergement_citoyen_2022.pdf

Il est important de noter que la réussite de l'accueil citoyen dépend de divers facteurs, notamment d'une coordination adéquate avec les autorités gouvernementales, d'un soutien financier et logistique approprié, ainsi que d'un suivi continu afin de garantir l'intégration durable des personnes déplacées dans le pays d'accueil avec les CADA ou encore Coallia (Association nationale qui accueille, héberge, accompagne les personnes vulnérables : étrangères, primo-arrivants, demandeurs d'asile sur le territoire français).

3.3.3 Le programme de relocalisation de l'UE pour les Syriens

Lors de l'afflux de réfugiés syriens en 2015, l'Union européenne a décidé d'ouvrir un programme de relocalisation dans tous les pays européens des réfugiés bloqués en Grèce et en Italie. Cela signifiait que les personnes ne pouvaient pas choisir leur pays d'accueil, mais que c'était le pays qui choisissait s'il acceptait ou non les personnes. Le programme de relocalisation dont les Syriens ont bénéficié en 2015 était une initiative lancée pour aider les réfugiés syriens à trouver un nouvel endroit sûr où vivre en dehors de leur pays. Les objectifs principaux de ce programme étaient d'offrir une protection et une assistance aux personnes déplacées à la suite du conflit en Syrie, permettant en parallèle de soulager la pression sur les pays voisins qui accueillaient déjà un grand nombre de réfugiés.

Le livre autobiographique de Joude Jassouma "Je viens d'Alep; Itinéraire d'un réfugié ordinaire" décrit ce système de relocalisation : "*Le 11 mai, l'ambassade de France nous appelle. Le départ pour la France est confirmé, nous devons passer un examen médical et préparer nos bagages. Le 25 mai, nous apprenons que nous serons hébergés en Bretagne, du côté de Rennes. Nous faisons partie d'un contingent de cent trente-neuf personnes que la France accepte de recevoir au titre de la "relocalisation". Le départ est imminent. (...)*

Le 7 septembre 2015, François Hollande avait annoncé que la France était prête à accueillir 24 000 réfugiés. Quelques jours plus tard, un appel à tous les maires de France était lancé. Le maire de Martigné-Ferchaud, 2 500 habitants, répond à l'appel et réunit le conseil municipal. (...) Vingt et un conseillers sur vingt-trois se prononcent pour l'accueil des migrants. Dans un élan de solidarité remarquable, ils proposent d'accueillir des familles avec enfants. "[73]. Ces quelques lignes du livre sont un exemple de la solidarité dont la France a fait preuve à l'égard des réfugiés syriens, une solidarité qui était certainement différente de celle dont les Ukrainiens ont fait l'objet.

[73] Joude Jassouma, avec Laurence de Cambronne, Je viens d'Alep Itinéraire d'un réfugié ordinaire, Allary Editions, pages 150-151-154

Cependant, l'Allemagne s'est également démarquée en tant que voix de compassion et d'ouverture au milieu de ce contexte difficile. Sous la direction de la chancelière Angela Merkel, l'Allemagne a adopté une politique d'accueil généreuse envers les réfugiés syriens. L'accueil citoyen a joué un rôle clé dans cet effort, où de nombreux citoyens allemands ont offert leur soutien et leur hébergement aux réfugiés. Cette approche a été perçue comme une réponse humanitaire et une tentative de réaffirmer les valeurs de tolérance et de solidarité de l'Europe. Ainsi, il est frappant de constater l'opposition claire entre l'attitude de l'Allemagne et celle des pays d'Europe de l'Est envers les réfugiés syriens. Alors que l'Allemagne a été critiquée et isolée au sein de l'Union européenne pour son ouverture, les pays de l'Est ont résisté à l'idée d'accueillir des réfugiés en provenance du Proche-Orient, en particulier des musulmans. Ces divergences soulignent les tensions existantes au sein de l'UE en matière d'immigration et d'intégration, ainsi que l'impact des politiques nationales et des discours populistes sur la question des réfugiés.

3.3.4 Les objectifs et les mécanismes du programme de relocalisation

Les mécanismes du programme de relocalisation impliquent la coordination entre les gouvernements des pays hôtes, les agences humanitaires internationales, telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et d'autres organisations non gouvernementales.

Voici les phases clés de ce programme de réinstallation :

1. Effectuer l'identification des réfugiés : Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec d'autres agences pour identifier les réfugiés syriens éligibles à la réinstallation. Il a notamment procédé à une évaluation des besoins et des vulnérabilités des personnes déplacées.

2. La sélection des pays d'accueil : Les pays qui acceptaient de participer au programme de relocalisation se coordonnaient avec le HCR pour déterminer combien de réfugiés ils pouvaient accueillir et quelles étaient les conditions requises pour l'admission.

3. Ensuite, il fallait procéder aux demandes et évaluations : Les réfugiés syriens intéressés à participer au programme devaient soumettre une demande et passer par un processus d'évaluation pour déterminer leur éligibilité. Cela impliquait souvent des entretiens, des vérifications de sécurité et des évaluations médicales.

4. Enfin, il fallait se coordonner au niveau logistique et transport. Une fois qu'un pays d'accueil a accepté de recevoir des réfugiés, des dispositions ont été prises pour les

transporter en toute sécurité depuis les camps de réfugiés ou les régions où ils se trouvaient à l'origine.

À leur arrivée dans le pays d'accueil, les réfugiés étaient pris en charge par des agences locales et des organisations non gouvernementales qui les aidaient à s'installer et à s'intégrer dans leur nouvel environnement. Cela incluait des services tels que le logement, l'éducation, les soins médicaux et l'orientation culturelle.

Le programme de relocalisation en 2015 visait à offrir aux réfugiés syriens une chance de reconstruire leur vie dans un endroit sûr et à soulager la pression sur les pays frontaliers de la Syrie, qui étaient déjà confrontés à un afflux massif de réfugiés.

Par ailleurs, il convient de mettre en évidence que le programme de relocalisation des Syriens en 2015 n'était pas une initiative mondiale unique, mais plutôt une série d'efforts coordonnés entre différents pays et organisations. Les objectifs spécifiques et les mécanismes exacts pouvaient varier d'un pays à l'autre, car chaque pays avait ses propres politiques et procédures en matière d'asile et de réinstallation des réfugiés.

D'après l'article "Relocalisation» des migrants en Europe : quels pays ont tenu leurs engagements?", paru dans le Monde en 2017 : "*Il y a deux ans, pour faire face à la crise migratoire, la Commission européenne lançait un programme de relocalisation et de réinstallation des demandeurs d'asile, qui prend fin le 26 septembre 2017. En raison de l'afflux massif de migrants en Italie et en Grèce, dépassant les capacités d'accueil des deux pays, il fallait trouver un moyen de contourner la « procédure Dublin », qui oblige les migrants à déposer leur demande d'asile dans le premier pays où ils arrivent. Le plan prévoyait de répartir dans les différents Etats membres (et dans d'autres pays volontaires, comme la Suisse ou la Norvège) les demandes de 160 000 migrants en deux ans, en se concentrant sur ceux dont les demandes d'asile sont quasi sûres d'être acceptées, en particulier les Syriens, les Yéménites ou les Erythréens.*"[74]

D'après un travailleur social du CADA, accompagnant les Syriens, : "A*vec la réinstallation des Syriens, tous les frais de transport étaient pris en charge, par exemple, si les Syriens étaient en Grèce, et si la France les avait acceptés, c'est l'État français qui prenait tout en charge : le vol et le transport jusqu'à la ville qui les hébergeaient. L'OFII nous orientait*

[74] Le Monde: « Relocalisation » des migrants en Europe : quels pays ont tenu leurs engagements ? par Anne-Aël Durand, Publié le 26 septembre 2017, (en ligne, consulté le 23/05/2023): https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/26/migrants-relocalises-en-europe-quels-pays-ont-tenu-leurs-engagements_5191777_4355770.html

ensuite au sein du CADA les familles des réinstallés qu'on accompagnait dans le processus de demande d'asile."[75]

Selon une référente sociale d'un CADA qui a également accueilli des Syriens dans le cadre du programme de réinstallation : "*Une cagnotte avait été mise en place pour les Syriens qui déménageaient à Vannes, et c'était une aide à l'emménagement, une aide de l'Etat c'était 500,00€ par ménage, parce que, je pense, que ça avait été tellement rapide, leur réponse, que du coup, ils n'avaient pas eu le temps d'accumuler de RSA, c'était pour les aider à payer les dépenses liées à l'emménagement.*"[76]

Une fois que la procédure d'asile est terminée, et que les réfugiés ont reçu la protection de la France, ils doivent se concentrer sur leur nouvelle vie. Les gens doivent aussi, dans une certaine mesure, faire le deuil de leur pays, où ils ne pourront jamais retourner. Cette nouvelle étape dans leur parcours d'exil implique de nombreuses démarches administratives, de sérieux objectifs, de nouvelles perspectives avec l'apprentissage du français pour pouvoir postuler à un emploi et s'intégrer en France. C'est, d'ailleurs, ce que nous allons aborder dans cette dernière sous-partie.

4. L'insertion et l'adaptation culturelle des migrants ukrainiens et syriens

4.1. L'insertion - définition

"L'insertion" vient du latin "*inserere"*, qui signifie "insérer, introduire" d'après le dictionnaire Larousse. Ainsi, l'insertion peut se définir comme un processus qui va conduire un individu à trouver sa place au sein d'une sphère sociale particulière. L'insertion indique comment une personne trouve sa place dans la société.

C'est aussi l'ensemble des démarches entreprises par et pour l'individu dans un but d'insertion. L'insertion est un processus individuel qui provoque un changement dans la vie de la personne sur plusieurs plans : social, culturel, locatif, familial...

L'insertion dépend d'un individu, et l'insertion va permettre l'intégration au sens large.

"L'intégration", quant à elle, est définie en sociologie comme un processus social par lequel l'individu s'insère dans une société. Selon Durkheim, l'intégration est le processus par lequel l'individu prend place dans une société, par lequel il se socialise.

Selon l'IIDRIS (Index international et dictionnaire de la réadaptation et de l'intégration sociale): « *le terme d'insertion désigne par conséquent à la fois un but et un moyen. C'est, d'une part, le résultat des mécanismes d'intégration, tels que la socialisation, par lesquels*

[75] Propos recueillis d'une référente sociale en CADA, relocalisé syriens, entretien du 19 mai 2023
[76] Propos recueillis d'une référente sociale en CADA, relocalisé syriens, entretien du 19 mai 2023

chaque individu tout au long de sa vie assimile les éléments lui permettant d'occuper une place dans les échanges sociaux. Dans notre société, l'axe le plus intégrateur autour duquel se cristallise l'insertion est le travail. En France, les politiques d'insertion qui s'institutionnalisent dans les années 80 comprennent deux volets principaux : la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. La lutte contre la pauvreté, si elle comprend toujours une dimension prestataire s'apparentant aux anciennes politiques d'assistance, recherche aussi à garantir la dignité des personnes et l'effectivité de leurs droits.»[77]

4.2. Les différents domaines d'insertion

Il existe divers domaines dans l'insertion : il y a l'insertion professionnelle (qui permet d'accéder au marché du travail et de trouver un emploi), l'insertion sociale, l'insertion par le logement ou encore l'insertion culturelle.

Les individus qui bénéficient d'un statut ou d'une protection en tant que réfugiés ou personnes déplacées doivent suivre un processus afin de s'intégrer dans la société.

Il existe trois éléments clés pour l'intégration des réfugiés : la langue, l'emploi et le logement. L'apprentissage de la langue pour les personnes déplacées, réfugiées doit être aligné sur les objectifs d'insertion sociale. En ce qui concerne l'emploi, il est essentiel de valoriser les compétences professionnelles des réfugiés, de les aider à comprendre le monde du travail et de les soutenir dans le développement d'un projet professionnel adpté.

D'après l'entretien avec des travailleurs sociaux d'une agence à vocation sociale, « *Ils réalisent que les compétences professionnelles qu'ils avaient dans leur pays ne sont pas utilisables et ne sont pas reconnues en France.* »[78]

Les réfugiés sont particulièrement touchés par la précarité du logement. Ils rencontrent des difficultés pour accéder au logement privé, en effet l'accès au logement social est compliqué pour ce public en raison de l'engorgement des logements sociaux disponibles. De ce fait, leur intégration dans la société est compromise par l'instabilité réelle en matière de logement.

[77] D'après le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), insertion sociale et intégration sociale: https://www.cnle.gouv.fr/insertion-sociale-integration.html, (19 sept 2014)

[78] Propos recueillis auprès d'une travailleur social suite à un entretien du 24 avril 2023 au sein de SOLIHA

4.2.1 Les facteurs culturels et sociaux qui influencent l'adaptation des migrants dans la société française

Les migrants doivent s'adapter aux normes culturelles et sociales françaises, telles que les valeurs, les coutumes, les pratiques sociales, la politesse, etc. Ces différences culturelles peuvent parfois créer des défis d'adaptation.

Les différences socio-économiques : Les migrants peuvent faire face à des disparités socio-économiques entre leur pays d'origine et la France. Cela peut influencer leur adaptation en termes d'accès à l'emploi, au logement, aux services sociaux, etc.

Les réseaux sociaux, la communauté et les liens familiaux : La présence de réseaux sociaux et familiaux déjà établis en France peut faciliter l'adaptation des migrants en leur fournissant un soutien émotionnel, des conseils pratiques et des opportunités d'intégration. Le réseau favorise la reprise de la confiance. C'est l'environnement de la personne qui est appelé à se mobiliser pour pérenniser des formes d'appuis durables.

La communauté peut jouer un rôle crucial dans l'intégration des primo-arrivants en favorisant leur inclusion sociale, culturelle et économique. Elle peut permettre un soutien émotionnel et social en créant un environnement accueillant et chaleureux. Les interactions sociales positives, l'amitié et l'échange culturel peuvent aider les migrants à se sentir soutenus et intégrés. La communauté peut fournir un soutien pratique aux migrants en les aidant à naviguer dans le système administratif, en les informant sur les services disponibles, les droits et les devoirs, et en les orientant vers les ressources nécessaires. Les membres de la communauté peuvent partager leurs ressources et compétences avec les migrants, en offrant des conseils pratiques, des opportunités d'apprentissage ou des conseils sur la vie quotidienne.

4.2.2 Les politiques et les programmes visant à faciliter l'insertion et l'adaptation culturelle des migrants

En ce qui concerne l'adaptation des migrants en France, plusieurs politiques et programmes spécifiques ont été mis en place pour faciliter leur intégration et leur adaptation culturelle.

L'adaptation culturelle se réfère au processus par lequel un individu ou un groupe modifie ses comportements, ses attitudes, ses valeurs et ses pratiques afin de s'ajuster à une nouvelle culture ou de s'intégrer à une société d'accueil. Cela implique de comprendre et d'adopter les

normes sociales, les coutumes, les traditions, la langue et d'autres aspects culturels spécifiques à la société dans laquelle l'individu ou le groupe se trouve.

Le cas des Syriens, des Ukrainiens, arrivant en France sont généralement pris en charge par des associations et des organismes spécialisés dans l'accueil des réfugiés. Ces structures offrent un soutien social et administratif, les aident à trouver un logement, à s'inscrire aux services publics et à accéder aux soins de santé.

De plus, des programmes spécifiques ont été développés pour aider les migrants à s'intégrer dans la société française. Cela comprend des formations professionnelles, des ateliers d'orientation, des cours sur les normes et les valeurs de la société française, ainsi que des initiatives de soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

Cela s'applique en particulier à la signature du CIR, comme indiqué ci-dessus. Lorsqu'un réfugié obtient une protection par la France, l'OFII informe la personne protégée qu'elle doit effectuer quatre journées d'intégrations obligatoires qui se nomment "*journée civique*", elles ont comme objectifs de faire découvrir aux réfugiés la culture française, les valeurs, le fonctionnement de la France afin de permettre une meilleure insertion.

Il convient de noter que chaque personne et chaque situation d'adaptation est unique, et que les politiques et programmes évoluent avec le temps pour répondre aux besoins spécifiques des migrants.

Hypothèses :

1. **Le contexte géopolitique des deux conflits est très différent : la gestion des flux entre Syriens et Ukrainiens est donc forcément différente et les initiatives dépendent des conflits existants.**

La réactivité de la France envers les flux migratoires ukrainiens de 2022 par rapport aux flux syriens de 2015 peut également être influencée par des considérations politiques et géostratégiques. La crise ukrainienne et les tensions géopolitiques en Europe de l'Est ont conduit la France à adopter une approche plus proactive pour soutenir l'Ukraine et exprimer sa solidarité envers ce pays. Par conséquent, la France a mis en œuvre des politiques et des programmes spécifiques visant à faciliter l'accueil, l'insertion et l'adaptation culturelle des migrants ukrainiens. Cette réactivité peut être perçue comme une réponse politique visant à renforcer les liens avec l'Ukraine, à contrer l'influence de la Russie et à promouvoir une vision européenne commune dans la gestion des crises migratoires.

Les facteurs qui ont conduit la France à mettre en place ces politiques et ces mesures spécifiques, notamment en termes d'accès aux cours de langues, d'aide à la formation et à l'insertion professionnelles, et de promotion de l'accueil citoyen. Cette réactivité accrue peut

être attribuée à une volonté de répondre de manière plus efficace aux besoins des migrants et de bénéficier des opportunités socio-économiques qu'ils peuvent apporter, tout en tenant compte des leçons apprises de l'accueil des migrants syriens en 2015.
En effet, d'après un entretien avec un juriste de l'association "Forum Réfugiés", *"L'accueil des Syriens et des Ukrainiens n'est pas comparable, les deux conflits sont dans des espaces opposés. Syrie - est au Moyen-Orient, à contrario l'Ukraine est au bord de l'Europe, les Français devaient agir vite et proposer des solutions adéquates pour faire barrage au président russe Poutine*".[79]

En 2015, la France a été active dans l'accueil des réfugiés syriens, en particulier en ouvrant des centres d'accueil pour leur offrir des logements, des soins médicaux et des services sociaux. Cela était dû, en grande partie, à la forte mobilisation des associations humanitaires en faveur des réfugiés, du dispositif de relocalisation.

En 2015, la France avait une politique migratoire assez favorable aux réfugiés, en particulier après l'arrivée de plusieurs centaines de milliers de migrants syriens. Cependant, depuis lors, la politique migratoire de la France a changé et est devenue plus restrictive, en particulier en raison des préoccupations croissantes concernant la sécurité nationale et la montée de l'extrême droite en politique.

En revanche, en 2022, la France n'a pas de politique spécifique pour les migrants ukrainiens, car ils ne sont pas considérés comme des réfugiés. D'ailleurs, les migrants ukrainiens arrivant en France rencontrent souvent des difficultés pour trouver des logements, car ils ne sont pas considérés comme des réfugiés mais comme des déplacés et bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour.

Bien que les deux situations impliquent des mouvements migratoires, les contextes géopolitiques, les politiques migratoires et l'accueil des migrants sont très différents entre les migrants syriens de 2015 et les migrants ukrainiens de 2022 en France. Toutefois, il convient de noter que la situation des ukrainiens, manque encore de recul, les données chiffrées, les statistiques ne sont pas encore présentes et disponibles, ce ne sont que des suggestions.

En somme, bien que les deux situations de migration présentent des similitudes en termes de déplacements de populations liés au conflits militaires, les différences contextuelles et sociétales font que les réponses politiques et sociales sont différentes.

[79] Propos recueilli lors d'un entretien du 22/12/2022 avec un juriste de Forum Réfugié (69)

Hypothèse 2: De nombreux Ukrainiens souhaitent retourner dans leur pays, une fois le conflit terminé. Quelle est la position de la France, et jusqu'où peut-elle aller dans l'insertion de ces Ukrainiens?

Pour répondre à l'arrivée massive des Ukrainiens, la France a décidé de leur octroyer une APS d'une durée de 6 mois, renouvelable un an. C'est une protection de courte durée. La position de la France concernant l'insertion des Ukrainiens, qui souhaitent rentrer dans leur pays à la fin du conflit variera alors en fonction de différents facteurs, tels que les politiques migratoires en vigueur, les considérations économiques et les priorités nationales.

En général, la France adopte une approche basée sur le respect du droit international et des principes humanitaires en matière de migration. La France reconnaît le droit des personnes à retourner dans leur pays d'origine, une fois que les conditions sécuritaires le permettent. Dans le cas des Ukrainiens, qui souhaitent repartir à la fin du conflit chez eux, la France pourra soutenir leur réintégration en mettant en place des mesures d'aide et d'accompagnement.

L'insertion des Ukrainiens qui retourneront dans leur pays d'origine pourra impliquer diverses initiatives telles que : l'assistance à la réinstallation. La France devra travailler en collaboration avec les autorités ukrainiennes et les organisations internationales afin de faciliter la réinstallation des Ukrainiens, en fournissant des informations, des conseils et une assistance pratique pour retrouver un logement, trouver un emploi et accéder aux services essentiels.

Grâce aux programmes de réintégration, la France pourra contribuer à des programmes de réintégration en Ukraine en fournissant un soutien financier et technique pour la reconstruction des infrastructures, le développement économique local, la création d'emplois et la promotion de l'entrepreneuriat.

Concernant le réseau de soutien : la France pourra encourager la création de réseaux de soutien pour les Ukrainiens rentrant dans leur pays, en favorisant les échanges et les collaborations entre les Ukrainiens et la diaspora ukrainienne en France. Ces réseaux peuvent offrir un soutien social, économique et culturel aux personnes réinstallées.

Il est important de souligner que les décisions spécifiques prises par la France concernant l'insertion des Ukrainiens qui souhaitent rentrer dépendront de nombreux facteurs, y compris des ressources disponibles, des priorités nationales et des négociations qui seront faites avec les autorités ukrainiennes.

Conclusion

Ce travail de recherche d'étude comparative sur la gestion et l'accueil par la France des réfugiés syriens en 2015 et des déplacés ukrainiens en 2022, m'a permis de mener une analyse des deux conflits Syrie et Ukraine afin de comprendre les raisons de ces flux migratoires. Cela m'a permis de mettre en évidence plusieurs différences significatives entre les deux populations, liées à la nature des conflits, à la culture, aux politiques d'asile et aux accords internationaux. Ces divergences ont influencé les modalités d'accueil et les droits accordés aux réfugiés et déplacés.

Tout d'abord, il était essentiel de montrer que les conflits en Syrie et en Ukraine se sont déroulés dans des régions géopolitiques très différentes et n'ont pas eu les mêmes conséquences et répercussions. La situation géographique et les contextes politiques distincts ont conduit la France à réagir différemment dans la gestion des flux migratoires. En ce qui concerne les procédures d'asile, les réfugiés syriens ont été contraints de passer par le processus de demande d'asile en France, tandis que les déplacés ukrainiens ont bénéficié d'une protection temporaire, valable pour une période de six mois renouvelable. Cette différence de statut a eu un impact sur les droits et les perspectives d'intégration des deux groupes. Une autre distinction notable réside dans la solidarité suscitée par l'arrivée des déplacés ukrainiens, étant donné que l'Ukraine est considérée comme un pays européen. Cette solidarité a contribué à faciliter leur accueil et à favoriser leur intégration au sein de la société française. D'autre part, bien que les réfugiés syriens aient également été bien accueillis, notamment par le biais du programme de relocalisation, ils ont dû faire face à des défis particuliers en raison de leur origine géographique, de leur religion et de la complexité du conflit en Syrie.

Il convient également de mentionner que les déplacés ukrainiens ont obtenu rapidement certains droits à leur arrivée en France, contrairement aux réfugiés syriens. Néanmoins, malgré ces différences dans les procédures d'accueil et les droits accordés, les deux populations, syrienne et ukrainienne, ont été confrontées à des obstacles similaires à l'intégration en France. L'intégration linguistique, professionnelle et culturelle constitue un défi commun pour les deux populations. Cela souligne l'importance des mesures d'accompagnement et de soutien appropriées pour favoriser une intégration réussie.

Cette étude comparative a mis en évidence des disparités. Malgré ces différences, il est essentiel de reconnaître les défis communs auxquels sont confrontées ces deux populations, de mettre en place des politiques et des programmes d'intégration adaptés pour favoriser leur inclusion et leur contribution à la société française. Une approche globale et

inclusive est nécessaire pour garantir la protection et le respect des droits de tous les individus forcés de fuir leur pays d'origine, quel que soit le contexte dans lequel ils arrivent en France. Cela nécessite une collaboration entre les différents acteurs impliqués, tels que les gouvernements nationaux, les organisations internationales, les ONG afin de développer des politiques cohérentes et coordonnées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe de réfugiés et de déplacés. Il est de même crucial de reconnaître que l'intégration ne se limite pas à l'obtention de droits et de statuts légaux. Il s'agit également de favoriser une compréhension mutuelle, le respect des diversités culturelles et la création d'opportunités d'éducation et d'emploi pour les réfugiés et les déplacés. Des programmes d'apprentissage de la langue, des formations professionnelles adaptées et des initiatives visant à promouvoir l'échange interculturel sont essentiels pour faciliter leur intégration sociale et économique.
Enfin, cette étude comparative a permis de mettre en évidence la nécessité d'une approche holistique et proactive dans la gestion des crises humanitaires et des flux migratoires. Il est indispensable de s'attaquer à la fois aux causes profondes des conflits et à leurs conséquences à long terme, en cherchant à prévenir les déplacements forcés et à promouvoir la paix et la stabilité dans les régions touchées.

Bien que la gestion et l'accueil des réfugiés syriens et des déplacés ukrainiens en France diffèrent considérablement, il est important de reconnaître leur vulnérabilité commune et les défis auxquels ils sont confrontés. De plus, il convient de noter que notre compréhension de la situation des déplacés ukrainiens en France est limitée par le manque de recul et de données disponibles. Ce manque de données nous empêche de tirer des conclusions définitives et de citer l'ensemble des programmes d'aide à la formation et d'insertion professionnelle qui ont été mis en place envers cette population. Toutefois, malgré cette limitation, les exemples cités dans notre étude laissent entrevoir une certaine réussite de l'insertion des ressortissants ukrainiens. Le manque de données et de statistiques nous empêche d'avoir un regard objectif sur la situation actuelle. Le futur révélera l'exactitude des résultats et les moyens dont les Ukrainiens ont pu bénéficier en termes d'insertion professionnelle. En guise d'ouverture , il est fondamental de rappeler que la gestion et l'accueil des réfugiés et des déplacés représentent des défis complexes et multidimensionnels pour les sociétés et les États. Les conflits, les crises humanitaires, le réchauffement climatique vont continuer de provoquer des déplacements massifs à travers le monde, et il est impératif de promouvoir des réponses respectueuses des droits de l'homme, solidaires et inclusives. L'accueil et l'intégration de ces populations n’est pas seulement une question de politique, mais aussi une question d'empathie, de compassion et de justice sociale.

TABLE DES MATIÈRES

Problématique : **Quelles sont les raisons qui animent la France à être aussi réactive envers les flux migratoires ukrainiens de 2022 en comparaison des flux syriens de 2015?**

Lexique……..3
Résumé du mémoire……4
Introduction……..5
I. 1. Le droit d'asile : une population à protéger……...7
1.1.1. Les demandeurs d'asile, les réfugiés : des notions à éclaircir...……...7
1.1.2. L'histoire de la demande l'asile……8
1.1.3. Le cas propre des Syriens……9
1.1.4. Le cadre légal actuel……..11
1.2.1. Les données chiffrées actuelles de la demande d'asile……..13
1.2.2. L'exil : un voyage périlleux jusqu'en France……13
1.3.1. La procédure de la demande d'asile……...14
1.3.2. L'enregistrement de la demande d'asile……14
1.3.3. L'examen de la demande d'asile par l'OFPRA……..15
1.3.4. Le recours à la Cour Nationale du Droit d'asile……16

2. La protection temporaire……..18

2.1. L'histoire de la protection temporaire directive de 2001……18
2.1.1. Une décision européenne pour les Ukrainiens……...18
2.1.2. Mise en application de cette protection par la Préfecture……..19
2.1.3. La crise ukrainienne et son contexte……..20
2.1.4. La dimension politique de l'accueil des Ukrainiens……...22
2.2. Des dispositifs exceptionnels d'accueil en réponse à des situations de crise pour les Ukrainiens……23
2.2.1. Un accès élargi aux droits ouverts aux Ukrainiens……23
2.2.2. Le droit au logement……..24
2.2.3. Le droit d'accès à la santé……..25
2.2.4. Le droit à l'insertion professionnelle…….. ...25
2.3. Une inégalité de traitement sur un motif encore non identifiable……...27
2.3.1. Des enjeux de parcours différents mais une solidarité existante……28
2.3.2. Une ambition politique européenne pour contrer le président russe……..29

II. L'intégration linguistique, professionnelle et culturelle en France……...30

1.1. La nécessité de l'apprentissage de la langue pour l'intégration……30
1.1.1. Les difficultés de la barrière linguistique……31
1.1.2. Les enjeux de l'apprentissage de la langue……...32
1.1.3. La mise en place de cours de langue pour les Ukrainiens……34
1.2. Les acteurs impliqués dans la mise en place des cours de langue……34
1.2.1 Les différences avec l'accueil des Syriens en 2015……35
1.2.2. Les initiatives prises pour l'apprentissage de la langue pour les Syriens……...36
1.2.3. Les similitudes et les différences avec l'accueil des Ukrainiens……38

2. L'aide à la formation et à l'insertion professionnelle……39
2.1.1. L'importance de l'insertion professionnelle pour l'intégration……..39

2.1.2. Les difficultés rencontrées par les Ukrainiens sur le marché du travail français……...41
2.2. La mise en place du programme d'aide à la formation et l'insertion professionnelle des ukrainiens…….41
2.2.1. Les acteurs impliqués dans la mise en place de ce programme ……42
2.2.2. Les moyens mis en place pour faciliter l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle….……42
2.3. Les différences avec l'accueil des syriens en 2015……....43
2.3.1. Les initiatives prises pour la formation et l'insertion professionnelle des syriens…..43
2.3.2. Les similitudes et les différences avec l'accueil des Ukrainiens sur la formation……..43

3. L'accueil citoyen des Ukrainiens et le programme de relocalisation de l'Union européenne pour les Syriens……44
3.1. Les initiatives d'accueil citoyen pour les Ukrainiens dont les Syriens n'ont pas bénéficié en 2015…….44
3.2. Les associations et les initiatives d'accueil citoyen…….……..45
3.3. La solidarité liée à cet accueil citoyen……..……46
3.3.1. Les enjeux de l'accueil citoyen pour l'intégration des ukrainiens...…….....46
3.3.2. Les avantages de l'accueil citoyen……..……..47
3.3.3. Le programme de relocalisation de l'Union européenne pour les Syriens……48
3.3.4. Les objectifs et les mécanismes du programme de relocalisation……49

4. L'insertion et l'adaptation culturelle des migrants ukrainiens et syriens……..51
4.1. L'insertion - définition……...…51
4.2 Les différents domaines d'insertion……..52
4.2.1. Les facteurs culturels et sociaux qui influencent l'adaptation des migrants dans la société française……...……53
4.2.2 Les politiques et les programmes visant à faciliter l'insertion et l'adaptation culturelle des migrants…….53

Hypothèses

Hypothèse 1: Le contexte géopolitique des deux conflits est très différent : la gestion des flux entre Syriens et Ukrainiens est donc forcément différente et les initiatives dépendent des conflits existants……...54
Hypothèse 2: De nombreux Ukrainiens souhaitent retourner dans leur pays, une fois le conflit terminé. Quelle est la position de la France, et jusqu'où peut-elle aller dans l'insertion de ces Ukrainiens? ……..56

Conclusion…….. …57

Annexes

Annexe 1 : Schéma de la procédure d'asile par Forum Réfugiés……62
Annexe 2 : Les principales données chiffrées de l'immigration en France……63
Annexe 3 : Schéma récapitulatif de la demande d'asile par la Cimade……...64
Annexe 4 : Carte géographique de la Syrie……..65
Annexe 5 : Carte géographique de l'Ukraine……...66
Annexe 6 : Grille d'entretien des professionnels intervenants auprès des Syriens / Ukrainiens en France……..67
Annexe 7 : Citation des professionnels rencontrés dans le cadre du mémoire de recherche...69

Bibliographie……...72

ANNEXES

Annexe 1 : Schéma de la procédure d'asile par Forum Réfugiés-Cosi

Annexe 2 : Les principales données chiffrées de l'immigration en France

Annexe 3 : Schéma récapitulatif de la demande d'asile par la Cimade

Annexe 4 : Carte géographique de la Syrie

Annexe 5 : Carte géographique de l'Ukraine

Annexe 6 : Grille d'entretien des professionnels intervenants auprès des Syriens / Ukrainiens en France

Annexe 7 : Citation des professionnels rencontrés dans le cadre du mémoire de recherche

Annexe 1: Schéma de la procédure d'asile par Forum Réfugiés-Cosi

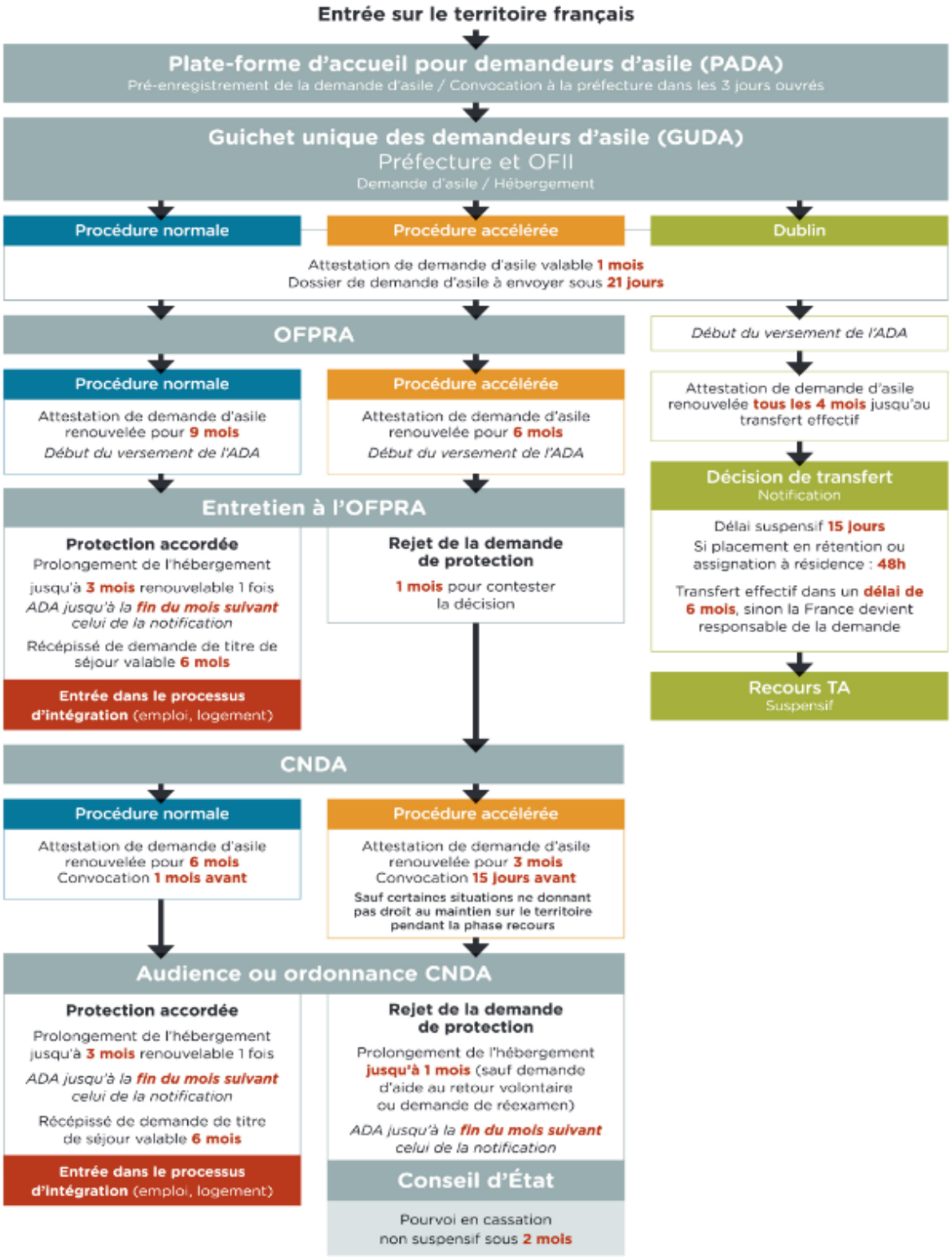

Annexe 2 : Les principales données chiffrées de l'immigration en France, publication du 20 juin 2022 par le Ministère de l'Intérieur

Titres valides (France, pays tiers)

Titres valides au 31 décembre	2020	2021	Évolution 2021/2020
Métropole	3 352 433	3 451 804	+ 3,0 %
DOM-COM	109 876	117 494	+ 6,9 %
France	**3 462 309**	**3 569 298**	**+ 3,1 %**
Britaniques	*50 370*	*154 688*	

Source : Ministère de l'Intérieur - DGEF - DSED / AGDREF

Visas : demandes et délivrances (France, tous pays)

		2020	2021 prov	2021/2020
Demandes		**870 798**	**982 896**	**+ 12,9 %**
Demandes refusées		168 228	193 912	+ 15,3 %
Total délivrés		**712 317**	**733 070**	**+ 2,9 %**
Visas délivrés	Court séjour ou transit	563 750	503 975	- 10,6 %
	Long séjour	148 567	229 095	+ 54,2 %

Source : Ministère de l'Intérieur - DGEF - SDV, DSED

Éloignements (métropole, tous pays)

Mesures d'éloignement exécutées :	2020	2021 prov	2021/2020
Total des éloignements, dont	**12 384**	**13 403**	**+ 8,2 %**
éloignements forcés, dont	9 111	10 091	+ 10,8 %
retours forcés des ressortissants de pays tiers vers les pays tiers	*3 329*	*3 511*	+ 5,4 %

Source : Ministère de l'Intérieur - DCPAF

Demandes d'asile (France, tous ages, tous pays, y compris Dublin)

	2020	2021	Évolution 2021/2020
Premières demandes formulées en GUDA	**81 531**	**104 381**	**+28,0%**
Dont majeurs	*61 982*	*78 248*	*+26,2%*

Cinq premiers pays d'origine en 2021

Premières demandes	2020 position	2021	2021/2020
Afghanistan	1er	16 116	+61%
Côte d'ivoire	3ème	6 260	+35%
Bangladesh	4ème	6 231	+35%
Guinée	2ème	5 269	+13%
Turquie	8ème	4 987	+62%

Source : Ministère de l'Intérieur, SI-Asile

Décisions (France, tous pays)

	2020	2021	2021/2020
Décisions Ofpra	**89 774**	**139 810**	**+55,7%**
Attribution de l'asile (ofpra, cnda)	**33 201**	**54 379**	**+63,8%**

Source : Ofpra, CNDA

Acquisitions de nationalité (France, tous pays)

	2020	2021	2021/2020
Total	**84 864**	**130 385**	**+ 53,6%**
- dont par décret : naturalisations, réintégrations	41 927	75 249	+ 79,5%
- dont déclarations : mariages, ascendants et fratrie, décl anticipées*, autres décl *	41 234	52 764	+ 28,0%
- dont acquisitions sans formalité*	1 703	2 372	+ 39,3 %

*Source : Ministère de l'intérieur - DGEF - SDANF, DSED ; Ministère de la Justice **

Annexe 3:

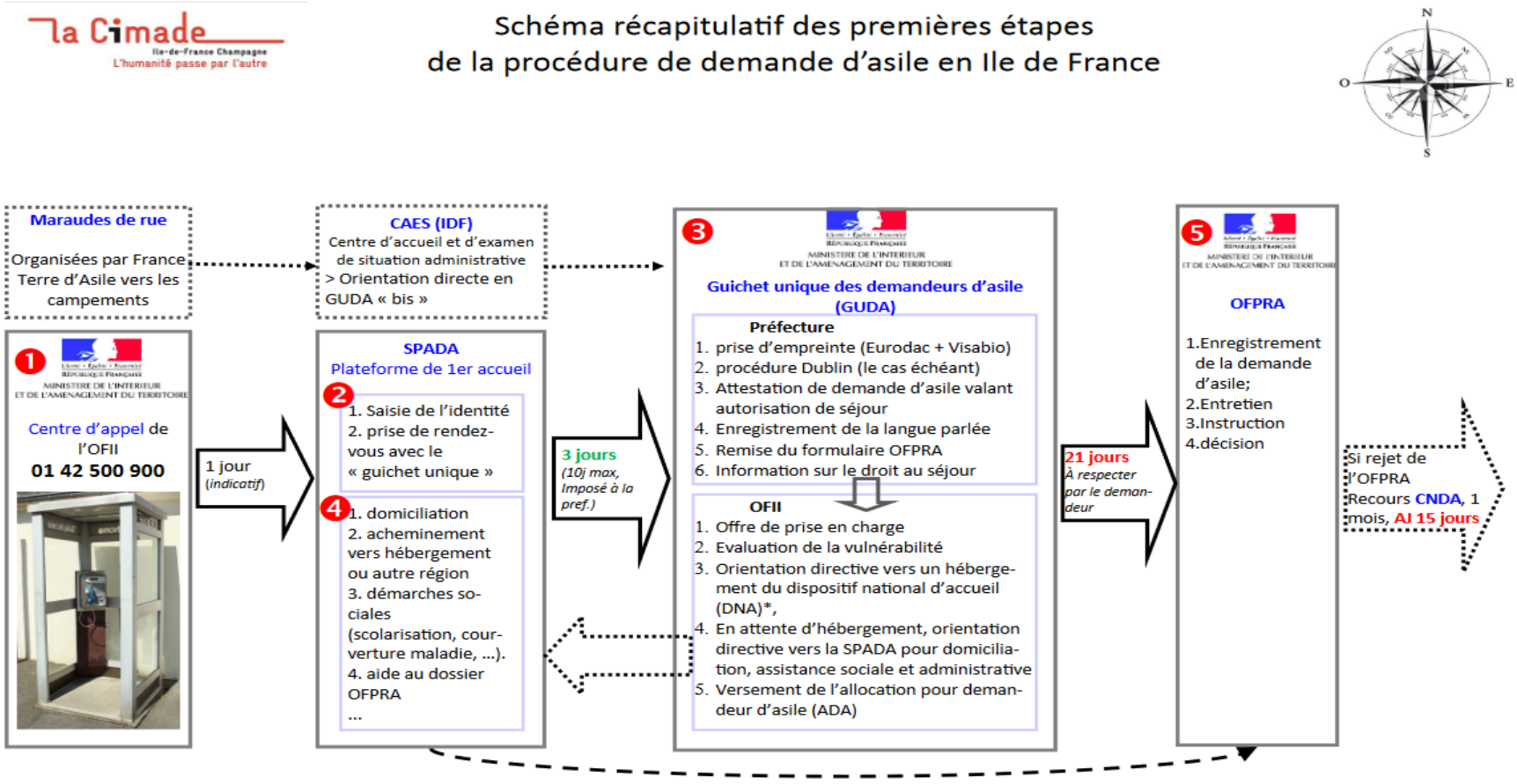

Mars 2019

* De nombreuses catégories d'hébergements pour demandeurs d'asile et migrants se existent. En plus des traditionnels centres d'accueil pour demandeurs d'asile, sont apparus, de multiples acronymes (HUDA, AT-SA, PRAHDA, CAES, etc.). Pour y voir plus clair : https://www.lacimade.org/publication/fiche-typologique-differents-lieux-dhebergement-de-leurs-fonctions/

Annexe 4 : Carte de la Syrie: Atlas Monde, mise à jour 2016:

Annexe 5: Courrier International, Thierry Gauthé: 24 février 2022, La Russie envahit l'Ukraine

Annexe 6 : Grille d'entretien des professionnels intervenants auprès des Syriens/ Ukrainiens en France

Objet de l'entretien : Dans le cadre de mes études en Master 1 en Relations Internationales et géopolitiques, je dois réaliser un mémoire de recherche. Ainsi, j'ai choisi d'effectuer une étude comparative par la France dans la gestion des flux ukrainiens et flux syriens. L'objectif de cet entretien est de recueillir des témoignages d'un certain nombre de personnes dont des professionnels.

Je garantis la confidentialité et l'anonymat lors de la rédaction de mon mémoire. Un grand merci pour votre disponibilité. Acceptez-vous que j'enregistre notre entretien ou du moins que je prenne des notes ?

Thème 1 : **Votre situation professionnelle**

1) Pouvez-vous me parler de votre profession au sein de votre organisme s'il vous plaît ?
2) Quel est le profil des personnes que vous accompagnez ? (hommes seuls, femmes, familles)
3) Avez-vous l'habitude d'accompagner des personnes étrangères ?
4) Comment les personnes arrivent chez vous ? Quel est le circuit ?
5) Comment les professionnels accompagnent-t-ils les personnes ?
6) Quelles sont les limites de votre processus d'accompagnement ?
7) Travaillez-vous en partenariat avec des organismes ou associations ? Si oui, pouvez-vous m'en citer svp ?

Thème 2 : **Les demandeurs d'asile syriens**

Comme indiqué, je souhaite faire une comparaison entre les flux des Syriens de 2015 et des Ukrainiens de 2022.

1) Avez-vous accompagné ces demandeurs d'asile syriens pendant la crise migratoire ? Si oui, comment cela a été vécu par la France ?
2) Avec le recul, constatez-vous qu'il y a eu une inégalité d'accueil, d'intégration ou même de solidarité de la part du gouvernement français par rapport aux Ukrainiens ?
3) Savez-vous s'il existe des diasporas syriennes en France ?

Thème 3 : **La protection temporaire pour les Ukrainiens**

Depuis l'invasion de la Russie en Ukraine, de nombreuses personnes ont fui le pays, beaucoup de femmes et d'enfants sont arrivés en France. La préfecture a rapidement décidé de leur transmettre la protection temporaire.

1) Comment avez-vous ressenti cette décision de protection ?
2) Pouvez-vous me parler de cette protection plus en détail ?
3) Quels droits sont ainsi ouverts aux Ukrainiens par l'intermédiaire de cette protection ?
4) Quels moyens sont mis en œuvre à ce jour pour accueillir les Ukrainiens ?
5) Pensez-vous que cet élan de solidarité pourra se poursuivre auprès d'une autre population ?

Thème 4 : Analyse situation

1) Quelles différences majeures avez-vous remarquées entre le traitement des Ukrainiens et des Syriens ?
2) Pensez-vous que cela soit lié à la culture ou à une civilisation différente ?
3) Pourquoi un tel élan de solidarité ? Après tout, les Syriens ont fui la même chose que les Ukrainiens : une guerre…
4) Avez-vous en tête des organisations ou des associations auxquelles je pourrais m'adresser pour obtenir des conseils, où les rencontrer et discuter de mon sujet de mémoire ?

Thème 5 : L'accès aux cours de langue et l'aide à la formation et insertion professionnelle

1) La nécessité de l'apprentissage de la langue pour l'intégration, qu'en pensez-vous ?
2) Quels sont les moyens mis en œuvre pour l'apprentissage de la langue française ?
3) Nous avons entendu parler d'une grande solidarité des entreprises afin d'embaucher les Ukrainiens, mais quels sont les enjeux ?
4) Avez-vous entendu parler de la mise en place de programmes d'aide à la formation et l'insertion professionnelles pour les Ukrainiens ?
5) Savez-vous quels sont les acteurs impliqués dans la mise en place de ces programmes et quels sont les moyens déployés pour faciliter l'accès aux formations ?
6) Il y a eu un fort élan de solidarité envers les Ukrainiens, pouvez-vous évoquer cette initiative d'accueil citoyen ?
7) Connaissez-vous les noms des associations qui se sont créées spécialement pour les Ukrainiens ?

Je vous remercie très sincèrement pour le temps que vous m'avez consacré et pour toutes ces précieuses informations.

ANNEXE 7 : Citation des Professionnels rencontrés dans le cadre du mémoire de recherche

Dates	Professionnels	Structures	Citations
Le 14 décembre 2022 Entretien téléphonique	Chef de service CADA/ HUDA/ Réinstallés	Pôle Asile Réfugiés AMISEP (Morbihan)	*La population ukrainienne mobilise une grande partie de parc de logements depuis leur arrivée, alors que d'autres populations sont en attente depuis plus longtemps".* *"Les Ukrainiens ont beaucoup de droits, c'est grâce à l'ambition politique (court conflit) qui a été décidé ainsi.*
Le 22 décembre 2022 Entretien en visio	Monsieur Le Juriste (service plaidoirie)	Forum Réfugiés, ville de L (Rhône Alpes)	"*L'Union Européenne est solidaire, elle effectue un acte de défense, c'est une réponse à la Russie. L'Ukraine est proche géographiquement de la France, ce sont des enjeux géopolitiques" L'accueil des Syriens et des Ukrainiens n'est pas comparable, les deux conflits sont dans des espaces opposés. Syrie est au Moyen-Orient, à contrario, l'Ukraine est au bord de l'Europe, les Français devaient agir vite et proposer des solutions adéquates pour faire barrage au président russe Poutine*".
Le 24 avril 2023 Entretien en présentiel	3 travailleurs sociaux	SOLIHA 35 Agence Immobilière à Vocation Sociale, ville de R	O*n ne peut pas dire qu'il y a des privilégiés ou qui le sont moins. Pour l'Ukraine on constate plus d'engouement- cela fait partie de l'Europe, ce qui se passait en Syrie, c'est beaucoup plus lointain en termes de conflit. Malgré tout pour les nationalités, on n'est pas du tout égalitaire, c'est certain. Les ukrainiens ont ouvert beaucoup de droits très rapidement. Les femmes enceintes ont un RSA majoré. Forcément en tant que travailleur social on se questionne car ça devrait être fait pour tout le monde : on peut peut-être évoquer une forme d'injustice pour les autres.Les Ukrainiens sont dans une situation très particulière,*

			tout à été facilité.Il y a une vraie simplification, mais malheureusement, ce n'est pas le cas pour chaque migrant.
Le 25 avril 2023 Entretien téléphonique	Une Ukrainienne, ayant la nationalité française	Citoyenne qui vit en France depuis 28 ans et qui est venue en renfort auprès du public, hebergeur citoyen.	*Elan de solidarité, mais le conflit s'éternise, et l'élan s'estompe. C'est l'Europe, les Ukrainiens sont des chrétiens, ils sont proches des occidentaux et ont une capacité d'adaptation. Les Syriens, on a plus peur d'eux, car ils représentent l'islam.*
Le 10 mai 2023 Entretien téléphonique	Référent Cellule de crise ukrainienne	DDETS 35 d'Ille et Vilaine	*Il y a quand même des spécificités du public ukrainien. Il y en a deux : la première, c'est qu'ils trouvent du travail extrêmement rapidement avant même qu'on leur trouve des logements. Donc c'est vrai qu'on a été un peu bousculé pour cette raison là, puisque on n'arrivait pas à leur trouver des logements, qu'eux trouvaient déjà des emplois, qu'ils étaient dans des centres d'hébergement et qu'on ne pouvait plus les en faire sortir, puisque c'était dans des zones économiquement dynamiques, comme Saint-Malo où, évidemment, il n'y a pas de logement. Bon, ça a été la première chose, et la seconde spécificité de ce public, c'est le fait que, au tout début, ils souhaitaient massivement retourner en Ukraine. Et pour vous donner un chiffre, on va dire qu'on était à 70% d'Ukrainiens qui souhaitaient retourner en Ukraine et 30% qui voulaient rester ou aller dans un autre pays de l'Union européenne. Aujourd'hui, on constate que la tendance s'est inversée, c'est 70% de personnes qui veulent rester en France et 30% qui veulent retourner en Ukraine. Évidemment, pas de gaieté de cœur, c'est qu'ils savaient très bien que le conflit va durer très longtemps, et que de toute manière, il y a énormément de problématiques, même si le conflit devait s'arrêter demain.*"

Le 15 mai 2023 Entretien téléphonique	Travailleur social	CADA, Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile auprès d'Ukrainiens dans la ville de L (Bretagne) AMISEP	L*a protection temporaire pour les Ukrainiens leur accorde des droits dès leur arrivée sur le territoire français. Mais cela reste compliqué pour eux de s'intégrer en France, car ils ne savent pas ce qu'il va se passer d'ici quelques mois, et quels seront leurs droits. Ils bénéficient d'une APS seulement 6 mois".*
19 mai 2023 Entretien téléphonique	Référente sociale ayant accompagné les Syriens dans le programme de relocalisation de l'Union Européenne	CADA AMISEP, ville de P	A*vec la réinstallation des Syriens, tous les frais de transport étaient pris en charge, par exemple, si les Syriens étaient en Grèce et si la France les avait acceptés, c'est l'État français qui prenait tout en charge : le vol et le transport jusqu'à la ville qui les hébergeaient. L'OFII nous orientait ensuite au sein du CADA les familles des réinstallés qu'on accompagnaient dans le processus de demande d'asile."* "*Une cagnotte avait été mise en place pour les Syriens qui déménageaient à Vannes et c'était une aide à l'emménagement, une aide de l'État c'était 500,00€ par ménage, parce que, je pense, que ça avait été tellement rapide, leur réponse, que du coup, ils n'avaient pas eu le temps d'accumuler de RSA, c'était pour les aider à payer le dépenses liées à l'emménagement.*

Bibliographie

Ouvrages :

- **Atlas des migrants en Europe**, 3e édition Armand Colin, Migreurop, novembre 2017
- **Au cœur de l'OFPRA**, **demandeurs d'asile et réfugiés en France,** Edition La documentation Française
- Corinne **Balleix**, Enjeux et défis de la politique migratoire européenne, éditions Dalloz, 2022, pages 97-98, 102, 151, 201
- Charlotte **Canat**/Taym, Taym une Odyssée syrienne : un exil de la Syrie à la France, edition Elytis 2022, page 114
- Laurent **Gaudé**, Eldorado, Éditions J'ai Lu, page 13
- Joude **Jassouma** avec Laurence **de Cambronne**, Je viens d'Alep, itinéraire d'un réfugié ordinaire, Allary Éditions, 2017, pages 15, 171,186-187
- Dictionnaire encyclopédique, **Larousse classique**, 1957, page 610
- Anicet **Le Pors**, Le Droit d'Asile. coll. Que sais-je ? Edition PUF, pages 4, 7, 38-39

Sitographies :

- **Asile et immigration** : les changements apportés par la loi du 10 septembre 2018: Vie Public https://www.vie-publique.fr/eclairage/19455-asile-et-immigration-la-loi-du-10-septembre-2018, publié le 19 novembre 2018, société.
- **Atlas du Monde**, Carte de la Syrie, : https://www.atlas-monde.net/asie/syrie
- **Brochier** Capucine, L'asile en France et en Europe, Dossier de presse, Forum Réfugié, 20/06/2022, https://www.forumrefugies.org/images/s-informer/publications/rapports/RAN_2022/Dossier_de_presse_RAN2022_VF.pdf
- **Chancel** Eve, La difficile quête d'autonomie des plus de 100 000 réfugiés ukrainiens en France, Le Monde, publié le 30/12/2022 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/30/la-difficile-quete-d-autonomie-des-plus-de-100-000-refugies-ukrainiens-en-france_6156042_3224.html

- **CESEDA**: Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Article L733-5 (abrogé): République Française, Légifrance : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037398476
- **Colella** Alberto. Les réserves à la Convention de Genève (28 juillet 1951) et au Protocole de New York (31 janvier 1967) sur le statut des réfugiés. In: Annuaire français de droit international, volume 35, 1989. pp. 446-475.
- **Commission Européenne** : Relocalisation et réinstallation : Les États membres de l'UE doivent agir pour soutenir la gestion actuelle des flux migratoires, Communiqué de presse publié le 18 mai 2016 (en ligne, consulté le 23/05/2023) : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_16_1763
- **CNLE** : Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, définitions : https://www.cnle.gouv.fr/definitions-et-mesures.html
- **Courrier International**, La Russie envahit l'Ukraine, un an de guerre en cinq cartes : https://www.courrierinternational.com/long-format/ukraine-un-an-de-guerre-en-cinq-cartes
- **Courrier International,** Réfugiés De Syrie ou d'Ukraine : la solidarité à deux vitesses des pays d'Europe centrale, publié le 1er mars 2022, https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/refugies-de-syrie-ou-dukraine-la-solidarite-deux-vitesses-des-pays-deurope-centrale
- **Cour des Comptes**, L'accueil et la prise en charge par l'Etat des réfugiés d'Ukraine en France en 2022, le 28.02.2023 : https://www.ccomptes.fr/fr/publications/laccueil-et-la-prise-en-charge-par-letat-des-refugies-dukraine-en-france-en-2022
- **Courtois** Maïa , Mauvieux Simon, Entre les réfugiés d'Ukraine et ceux d'ailleurs : une « différence de traitement insupportable » Asile, publié le 7 avril 2022 par : https://basta.media/Refugies-ukrainiens-porte-de-Versailles-difference-de-traitement-Afghans-Syriens-Croix-Rouge-Marlene-Schiappa
- **Dahyot** Agathe et **Vaudano** Maxime , Le Monde : Les 100 réformes qui ont durci la condition des immigrés en France, Paren ligne, (consulté le 25.01.23) : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/11/06/les-100-reformes-qui-ont-durci-la-condition-des-immigres-en-france_6018253_4355770.html?random=258921735
- **Déclaration Universelle des droits de l'Homme**, Ministère de la Justice : textes et réformes, Article 14 :

http://www.textes.justice.gouv.fr/textes-fondamentaux-10086/droits-de-lhomme-et-libertes-fondamentales-10087/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme-de-1948-11038.html

- **Discours sur l'état de l'Union 2022** de la Présidente Von Der Leyen, Commission Européenne, représentation française, 14 sept 2022: https://france.representation.ec.europa.eu/informations/discours-sur-letat-de-lunion-2022-de-la-presidente-von-der-leyen-2022-09-14_fr
- **Durand** Anne-Aël , « Relocalisation » des migrants en Europe : quels pays ont tenu leurs engagements ? Le Monde : Publié le 26 septembre 2017, (en ligne, consulté le 23/05/2023): https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/26/migrants-relocalises-en-europe-quels-pays-ont-tenu-leurs-engagements_5191777_4355770.html
- **Elboudrari** Maya , Réfugiés : d'Ukraine ou du Moyen-Orient, un double traitement médiatique et politique ? TV5monde : publié le 2/03/2022 : https://information.tv5monde.com/info/refugies-d-ukraine-ou-du-moyen-orient-un-double-traitement-mediatique-et-politique-447061
- **Forum Réfugié et Cosi**, Kit participants, dans les pas d'un réfugié: https://www.forumrefugies.org/images/s-informer/ressources/outils-de-sensibilisation/Jeu_dans-les-pas-d-un-refugie/02_Forum_refugies-Cosi_Jeu-Dans-les-pas-d-un-refugie_Kit-participant-A5.pdf
- **Gaillard** Anne Marie. Assimilation, insertion, intégration, adaptation : un état des connaissances. In: *Hommes et Migrations*, n°1209, Septembre-octobre 1997. D'Alsace et d'ailleurs. pp. 119-130 : https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1997_num_1209_1_3030
- **Ginder** Adrien, Guerre en Ukraine : « Vladimir Poutine attend manifestement la suite, il a l'espace et le temps » : invitée Mme Helene Carrère d'Encausse, LCI, publié le 20/02/2023 : https://www.youtube.com/watch?v=CgpoXyGlkQY
- **Gisti,** information du 23 mars 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-187 du 20 mars 2018 permettant une bonne application du régime d'asile européen : https://www.gisti.org/spip.php?article5890 (consulté le 25.01.23)
- **Gouvernement,** Hébergement citoyen des déplacés ukrainiens, Éléments de cadrage, retour d'expériences et bonnes pratiques, PDF téléchargé, disponible en ligne : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/04/hebergement_citoyen_2022.pdf

- **Héran** François, « Et si la France prenait vraiment “sa part” dans l’accueil des réfugiés ? », in : Antonin Durand, Thomas Chopard, Catherine Gousseff et Claire Zalc (dir.), Dossier « Migrations et frontières de l’Ukraine en guerre », *De facto* [En ligne], 33 | Juin 2022, mis en ligne le 24 juin
- **INSEE**, L’essentiel sur les immigrés et les étrangers, paru le 10/08/2022 : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212
- **L'asile en France et en Europe**. État des lieux 2022, Rapports Forum Réfugié, publié le 20/06/2022 : https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/rapports/1079-l-asile-en-france-et-en-europe-etat-des-lieux-2022
- **La crise en Ukraine, site du gouvernement** : publié le 11/03/22 : https://www.gouvernement.fr/info-ukraine
- **Les cartes de la guerre en Ukraine** depuis l’invasion russe de février 2022 : Le Monde, publié le 17/02/2023 : https://www.lemonde.fr/international/article/2023/02/17/les-cartes-de-la-guerre-en-ukraine-depuis-l-invasion-russe-de-fevrier-2022_6118209_3213.html
- **Legifrance.gouv** : LOI n° 2003-1176 du 10 décembre 2003 modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile (1) : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000611789/
- **Monin** Jacques, La France boudée par les Syriens, Radio France, publié le 12 février 2016, en ligne : https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-enquete/la-france-boudee-par-les-refugies-syriens-5613046
- **Ministère de l’Intérieur et des Outres-Mers** : Accueil et Accompagnement des déplacés d’Ukraine, grands dossiers, publié le 23-02-2023 : consulté le 31/03/2023 https://www.interieur.gouv.fr/actualites/grands-dossiers/conflit-en-ukraine-bilan-dun-an-dengagement-du-ministere/accueil-et
- **Moreau** Xavier, L’échiquier Mondial : les vagues migratoires divisent l’Europe, analyse du Monde : youtube : https://www.youtube.com/watch?v=4Hw7Emy84b8
- Proposition de résolution portant sur la protection temporaire :Sénat : https://www.senat.fr/rap/l09-229/l09-2292.html
- **Quignon** Catherine , Barrière de langue, difficultés liées au logement, surdiplômés... Les réfugiés ukrainiens à la peine dans la recherche d’emploi en France, le Monde, publié le 29/04/2022:

https://www.lemonde.fr/emploi/article/2022/04/29/les-defis-du-choix-des-refugies-ukrainiens-accueillis-en-france_6124182_1698637.html

- **Sammazi** Audrey : Tour de France des initiatives en faveur des réfugiés ukrainiens, publié le 4/04/2022 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/04/04/tour-de-france-des-initiatives-en-faveur-des-refugies-ukrainiens_6120431_3224.html
- **Septier** Hugo, Poutine reprend la main, publié le 12/01/2023 : https://www.bfmtv.com/international/asie/russie/il-n-est-pas-fou-pour-helene-carrere-d-encausse-poutine-etait-convaincu-que-l-ukraine-n-existait-pas_AV-202301120255.html
- **Statut de réfugiés**, protection subsidiaire, ou temporaire, quelles différences ? Service Public : URL : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F299
- **UNHCR** France, Aperçu statistique, tendance mondiale 16 juin 2021 : https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html
- **UNHCR**, Global Report 2021 : Middle East and North Africa: Syria situation https://reporting.unhcr.org/globalreport2021/mena
- Rapport Global UNHCR 2021 : https://reporting.unhcr.org/fr/globalreport2021/pdf#_ga=2.93046557.1447670591.1680356396-1907364425.1674139570

Documentaire :

- **Les nageuses** : réalisé par El Hosaini Sally, date de sortie le 10 novembre 2022, visualisé le 17/05/2023.